



La Stratégie
de réduction
de la pauvreté

Ottawa

**TRIOMPHE SUR
LA PAUVRETÉ :**

**Une approche
d'impact collectif
pour réduire la
pauvreté**

2025–2029



Table des matières

Reconnaissance du territoire	3	La stratégie en profondeur	34
Le mot d’une défenseure des intérêts de la communauté	4	Les aspirations de la collectivité	35
Le mot du maire	6	Les principes-cadres	36
Le mot de la directrice municipale	7	La portée de la Stratégie	37
Synthèse administrative	8	Notre stratégie de réduction de la pauvreté	38
La Stratégie en bref	11	La mise en œuvre de la Stratégie	51
Le contexte de la stratégie	13	La gouvernance	52
Pourquoi la Stratégie de réduction de la pauvreté?	14	La surveillance et l’évaluation	53
Qu’est-ce que la pauvreté?	15	La mise en œuvre	54
La pauvreté à Ottawa	16	Les risques et les considérations	55
La réduction de la pauvreté à Ottawa	20	Remerciements	58
Le processus d’élaboration de la Stratégie	22	Annexes	61
Calendrier de l’élaboration de la Stratégie	24	Appendice A : Organisations participantes	62
L’approche d’impact collectif	25	Appendice B : Concordance avec les plans et les stratégies de la Ville	64
Le centrage de l’expérience vécue de la pauvreté hier et aujourd’hui	26	Appendice C : Acronymes	68
Le cadrage avec les stratégies et les plans existants	26	Appendice D : Glossaire	69
L’analyse des données sur la pauvreté	30	Ouvrages consultés	73
Les considérations relatives à la Stratégie	31		

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur le territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine. Le peuple de cette nation vit sur ce territoire depuis des millénaires. Nous reconnaissons sa présence et son intendance, qui continuent de nourrir ce territoire, et nous lui rendons hommage. Nous rendons aussi hommage aux diverses communautés urbaines autochtones des Premières Nations, des Inuits et des Métis d'Ottawa et nous leur exprimons notre gratitude pour leurs contributions essentielles à cette communauté, passées et présentes. Nous reconnaissons les impacts continus et intergénérationnels de la colonisation sur les peuples et les communautés autochtones. Nous nous engageons à nous informer continuellement et à nouer en permanence des liens de réciprocité respectueux avec la Nation hôte Anishinabe Algonquine et les populations autochtones urbaines d'Ottawa. Nous avons la volonté de travailler ensemble à la sécurité et au bien-être.



Le mot d'une défenseure des intérêts de la communauté

Je participe à la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa dans le cadre de mes travaux au Centre d'alimentation Parkdale en qualité de coordonnatrice de la défense des intérêts de la communauté. Mon travail consiste à établir des liens avec des personnes et des groupes pour les aider à tirer parti de leur expérience de la pauvreté et à la transformer en possibilités de défense des intérêts. Les consultations de la Ville dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté ont suivi une approche similaire : la Ville a consulté et compensé adéquatement la communauté, et nous avons travaillé de concert pour façonner le contenu et l'orientation de la Stratégie. La responsabilité partagée est représentative des différents points de vue et constitue une part importante du travail.

Bien que tout le monde ait un engagement personnel en faveur de la Stratégie, des participants ont reconnu d'emblée avoir vécu ou de vivre

toujours dans la pauvreté. Leurs voix sont nos atouts les plus précieux, puisqu'elles nous rappellent le chemin parcouru, les réalités auxquelles nos communautés continuent d'être confrontées et les points forts de nos communautés. Les investissements directs dans ces personnes et les communautés qu'elles représentent sont un élément clé de la réduction de la pauvreté.

Ce processus a créé un espace dans lequel les travailleurs de première ligne des services sociaux ont pu apporter leurs connaissances et leurs expériences. Les thèmes de la défense des intérêts et du changement au niveau du système ont été abordés, et nous avons discuté de l'importance pour les travailleurs de première ligne de participer davantage à l'élaboration des politiques à l'échelle municipale, en particulier lorsque la pauvreté est une telle crise dans notre ville.



Nous devons financer les organismes communautaires qui effectuent déjà ce travail. La charge de travail est importante et les travailleurs sont principalement des femmes et des personnes noires, autochtones et de couleur qui ne sont pas rémunérées de manière équitable. Nous avons besoin d'un effectif bien soutenu pour effectuer dignement ce travail. Pour offrir un tel soutien, la stratégie de réduction de la pauvreté doit figurer dans le budget municipal. Nous devons également considérer l'expérience vécue comme un atout et recruter dans les communautés.



Les salaires minimums fixés dans notre ville et dans l'ensemble du Canada ne sont pas considérés comme des salaires vitaux. Les revenus des bénéficiaires de l'aide sociale sont nettement inférieurs au seuil de pauvreté national. Nous savons que la pauvreté est le résultat de politiques qui défavorisent démesurément les populations marginalisées. La pauvreté a de mauvais résultats en matière de santé pour les communautés; ces résultats engendrent d'énormes coûts pour la Ville. Ces faits sont connus, et il est désormais temps de traduire ces connaissances en actions, ensemble. Nous devons travailler ensemble pour défendre les intérêts des personnes vivant dans la pauvreté.

Si j'ai appris une chose dans ma vie, en travaillant et en faisant du bénévolat dans des logements sociaux pendant 10 ans, c'est que l'expérience de la pauvreté est très différente selon la situation dans laquelle on se trouve. Les occasions auxquelles j'ai eu accès étaient le résultat de liens communautaires, établis grâce à la force des gens et associés à des initiatives qui étaient des investissements directs de la Ville (logements sociaux, maisons communautaires, centres

alimentaires, Cadre de développement communautaire de la Ville, et centres de santé communautaire).

Les tables rondes menées dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté ont donné à nos communautés et à nos partenaires l'occasion de partager leurs réalités dans un espace sécuritaire et accueillant, et de contribuer à la création d'une ville qui continue à accroître le capital social. Merci à tous ceux et toutes celles qui y ont participé. La confiance que vous avez établie de même que les idées que vous avez partagées auront des effets positifs durables sur la Ville d'Ottawa.

Je tiens à remercier une dernière fois la communauté des logements sociaux de Morrison Gardens. Sans elle, je n'écrirais pas ce message aujourd'hui.

Carissa Davis

Coordonnatrice de la défense
des intérêts de la communauté
Centre d'alimentation Parkdale

Le mot du maire

Je suis très fier de lancer la Stratégie de réduction de la pauvreté de la Ville d'Ottawa. Nous savons que nous avons toujours trop de voisins qui portent le lourd fardeau de la pauvreté et qui peinent à joindre les deux bouts, à rester en santé et en sécurité, à nourrir leur famille et à sécuriser leur avenir.

En collaboration avec les partenaires communautaires, la Ville d'Ottawa se consacre à la création de parcours permettant de sortir de la pauvreté en faisant appel à une approche collective et inclusive. Cette approche est enracinée dans la dignité, l'équité et la justice sociale et vise à remodeler Ottawa pour en faire une ville dans laquelle toutes et tous peuvent s'épanouir.

Même si cette stratégie est nouvelle, les travaux ont été entamés il y a des années, dans le cadre du lancement, en 2021, du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (Plan de SBEC). Ce plan a pour objectif de créer une communauté durable, dans laquelle tout le monde est en sécurité, a un sentiment d'appartenance, a accès

aux services et peut répondre à ses besoins en éducation, en soins de santé, en alimentation, en logement, en revenus et en expression sociale et culturelle. La priorité consacrée à la sécurité financière et à la réduction de la pauvreté est au cœur de ce plan, qui prévoit des stratégies destinées à combler l'écart entre nos aspirations et la réalité d'aujourd'hui. La Stratégie de réduction de la pauvreté est une étape cruciale à franchir pour combler cet écart ensemble.

Je tiens à remercier le Groupe consultatif communautaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté, les partenaires communautaires et les résidents d'Ottawa qui ont vécu l'expérience de la pauvreté et qui ont noué un partenariat avec la Ville dans cette importante initiative. Je tiens aussi à remercier les nombreux résidents, partenaires communautaires, experts de la question et membres du personnel de la Ville d'Ottawa qui ont aidé à éclairer cette stratégie.

En ma qualité de maire d'Ottawa, j'entends travailler en collaboration avec le Conseil

municipal et tous nos partenaires communautaires pour bâtir une ville affranchie de la pauvreté, en veillant à n'oublier personne.

Mark Sutcliffe

Maire de la Ville d'Ottawa



Le mot de la directrice municipale

Investir dans les services pour aider tous les résidents, essentiellement les plus nécessiteux, est une priorité absolue pour la Ville d'Ottawa. Le Plan stratégique 2023-2026 décrit dans ses grandes lignes la vision du Conseil municipal pour une collectivité prospère, durable, inclusive et résiliente, dont l'objectif essentiel consiste à réduire la pauvreté. Le lancement de la Stratégie de réduction de la pauvreté constitue une étape charnière dans la réalisation de cet objectif.

La Stratégie de réduction de la pauvreté témoigne de notre leadership collectif, qui s'articule autour de cinq grands piliers : la sécurité alimentaire, le développement économique, la sécurité financière, l'emploi, ainsi que les parcours intégrés et simplifiés donnant accès aux services sociaux et aux ressources essentiels. Ces piliers guident nos efforts à l'heure où nous travaillons en collaboration avec différents secteurs, institutions, organismes et partenaires pour réaliser ces travaux décisifs et essentiels.

Cette stratégie est un merveilleux exemple des liens de collaboration qui unissent Équipe Ottawa dans les efforts qu'elle consacre aux intérêts supérieurs de notre Ville. Je tiens à exprimer ma reconnaissance au personnel de la Ville et aux partenaires communautaires pour leur savoir-faire, leur temps et leur volonté indéfectible de mettre au point un plan qui servira de feuille de route pour un changement significatif dans notre collectivité. Il nous tarde de réaliser ce changement dans le cadre d'un effort de collaboration. Je vous invite toutes et tous à faire connaître notre Stratégie de réduction de la pauvreté, à rester au courant et à nous contacter par courriel (CSWB/SBEC@ottawa.ca).

Wendy Stephanson

Directrice municipale d'Ottawa



Synthèse administrative

À Ottawa, ceux et celles qui vivent l'expérience de la pauvreté sont trop nombreux. En 2023, près du quart (23 %) des résidents d'Ottawa affirmaient que leur ménage était dans une piètre ou très piètre situation financière.¹

Se pencher sur les parcours qui mènent à la pauvreté et sur ses effets immédiats est complexe. Dans le cadre des efforts déjà consacrés à cette question, il est nécessaire d'adopter, pour l'ensemble de la Ville, une stratégie de réduction de la pauvreté afin de nous assurer que les travaux consacrés à enrayer la pauvreté sont plus équitables, retentissants et durables au fil du temps. C'est pourquoi la Ville d'Ottawa a codirigé un processus d'élaboration de la stratégie qui a fait intervenir des partenaires et des membres de groupes consultatifs chevronnés, le cadrage stratégique avec les initiatives existantes de réduction de la pauvreté à tous les ordres de gouvernement, les porte-parole des communautés qui sont les plus durement touchées et l'examen des données publiées sur la réduction de la pauvreté.

La Ville d'Ottawa a mis au point la Stratégie de réduction de la pauvreté en faisant appel à une approche d'impact collectif; cette stratégie continuera de s'en remettre à cette approche pendant toute sa mise en œuvre. Guidée par le Groupe consultatif et validée dans les consultations, la Stratégie fait



état de la vision suivante : « Les gens ont les ressources dont ils ont besoin pour pouvoir prendre les décisions à propos de leur bien-être et pour faire fructifier tout leur potentiel. »

Dans cette stratégie, la Ville entend respecter les 10 principes suivants : l'intersectionnalité, la collaboration, les décisions fondées sur les statistiques probantes, l'optique des genres, les droits des Autochtones, les enseignements apportés par l'expérience vécue hier et aujourd'hui, l'optique de la race, la représentation, l'approche fondée sur les droits et le point de vue éclairé par les traumatismes.

La Stratégie est inclusive du point de vue des considérations essentielles qui donnent suite aux directives des motions du Conseil municipal, aux directives du Groupe consultatif et aux constats posés dans les consultations. Voici en quoi consistent ces considérations :

- L'intégration d'une approche de constitution de la richesse communautaire dans les travaux de développement économique de la Ville. Autrement dit, les priorités de la Stratégie viennent appuyer les partenaires communautaires et les entrepreneurs de la localité qui sont propriétaires et gestionnaires des actifs tout en gardant les ressources dans les collectivités.²
- Le renforcement du modèle des services d'accompagnement pour veiller à offrir des services intégrés comportant peu d'obstacles aux personnes qui vivent dans la pauvreté dans un même établissement afin de tenir compte des réalités complexes de la pauvreté, de l'itinérance, de la santé mentale et des autres difficultés.³
- L'intégration du point de vue de la race et du genre pour surmonter les obstacles démesurés auxquels sont confrontés les Noirs, les populations racisées et les groupes qui sont plus exposés à la maltraitance économique.
- La confirmation de la nécessité d'apporter une aide collective au revenu de base et de créer des synergies et des liens de collaboration afin de permettre aux personnes qui vivent dans la pauvreté d'avoir accès à des avantages fiscaux.
- Les mesures prises pour s'assurer de continuer de collaborer et de travailler de concert avec les Services du logement pour veiller à ce que les efforts soient complémentaires, au lieu de se recouper.
- Les mesures à prévoir pour intégrer le point de vue de la pauvreté dans les services municipaux, surtout ceux qui sont absolument prioritaires selon la collectivité.
- Les mesures prises pour s'assurer que les intérêts sont défendus dans tous les ordres de gouvernement pour le revenu de base et le salaire vital. Il faut en outre travailler de concert avec les instances provinciales de l'éducation et de la santé pour s'assurer de continuer de concerter les efforts.

La Stratégie prévoit cinq objectifs, qui font état des résultats souhaités à partir de la mise en œuvre par phase, qui assurent la redevabilité et qui sont guidés par la vision stratégique. Chaque objectif correspond aux secteurs prioritaires ou aux piliers de la Stratégie, soit la sécurité alimentaire, l'emploi, la sécurité financière, le développement économique, de même que les parcours intégrés et simplifiés. Selon les objectifs de la Stratégie, les gens qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent d'être pauvres :

- ont équitablement accès à une alimentation saine suffisante, abordable, sécuritaire et culturellement adaptée;
- ont accès à des revenus constants et à la sécurité de l'emploi;
- peuvent acquérir des ressources et des avantages supplémentaires;
- sont sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agit de participer à la croissance économique et d'en profiter;
- peuvent avoir accès aux services et aux programmes d'aide intégrés dont elles ont besoin et auxquels elles font confiance.

Le quatrième trimestre de 2024 sera consacré à la pré-mise en œuvre en appliquant les principes de l'impact collectif, soit l'établissement des fonctions et des attributions dans la gouvernance, en adoptant un plan de mise en œuvre et en faisant appel à une structure-cadre pour la surveillance et l'évaluation. Lorsque le Conseil municipal aura approuvé la Stratégie et les recommandations afférentes, la première phase de la mise en œuvre à court terme se déroulera en 2025 et en 2026 et sera suivie d'un examen de mi-mandat et d'une reconsultation en 2027. Lorsqu'on aura soumis au Conseil municipal le rapport de mi-mandat, la deuxième phase de la mise en œuvre de la Stratégie se déroulera en 2028 et en 2029. Enfin, la Stratégie sera réactualisée en mettant à jour les priorités et les interventions en 2030.

La Stratégie en bref



05

Les parcours intégrés et simplifiés

- Étendre et pérenniser les programmes d'aide en accompagnement dans les carrefours dirigés par la Ville et les carrefours communautaires afin de prioriser les personnes en situation de pauvreté.
- Créer des partenariats et des alliances communautaires durables à l'échelle locale et consacrés aux initiatives de réduction de la pauvreté.

04

Le développement économique

- Étendre le point de vue de la diversité et de l'équité en l'appliquant aux programmes de passation des marchés publics de la Ville.
- Étendre et pérenniser les perspectives d'entrepreneuriat pour les Noirs, les Autochtones, les jeunes, les nouveaux arrivants et les entrepreneurs racisés en améliorant l'accès au capital financier et au marché du travail.
- Créer des parcours établissant des liens entre les tendances de la croissance économique d'une part et, d'autre part, les occasions de travailler, dont les entreprises sociales, les petites entreprises, les artistes et les travailleurs de la culture.

01

La sécurité alimentaire

- Lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages en mettant au point des politiques et en faisant appel au financement et à la coordination.

02

L'emploi

- Réduire les obstacles et la discrimination dont sont victimes les chercheurs d'emploi et les employés des groupes autochtones, 2SLGBTQ+, noirs et racisés dans les milieux de travail.
- Aider les personnes en situation de pauvreté à participer activement à la population active.

03

La sécurité financière

- Améliorer l'accès aux prestations et aux programmes d'aide à caractère fiscal.
- Mieux coordonner les efforts d'autonomisation financière et faire des démarches pour consacrer plus de ressources à la promotion de la culture financière et à la lutte contre la maltraitance économique.



Le contexte de la stratégie



Pourquoi la Stratégie de réduction de la pauvreté?

La pauvreté est un problème pluridimensionnel qu'on ne peut pas bien corriger par des efforts isolés ou des solutions ponctuelles. Elle s'explique par un enchevêtrement de facteurs intimement liés, dont l'inaccessibilité du logement, des soins de santé, des perspectives d'emploi et des filets de sûreté sociaux, ainsi que les inégalités systémiques et l'instabilité économique. En raison de la hausse très récente des taux de pauvreté à Ottawa,⁴ il faut adopter, pour enrayer cette tendance, une approche d'impact collectif, dans laquelle différents secteurs — les ordres de gouvernement, les entreprises, les organismes à but non lucratif et les communautés — collaborent stratégiquement, en regroupant leurs ressources, leurs connaissances et leur influence.

Cet effort collaboratif réclame une vision focalisée et claire, qui cible les causes explicatives de la pauvreté, plutôt que ses seuls symptômes. En faisant concorder les stratégies et les ressources et en faisant la promotion de la résilience parmi les personnes touchées par la pauvreté, cette approche d'impact collectif permet de créer des parcours durables pour sortir de la pauvreté et porter un changement significatif à grande échelle.

La stratégie 2020 du gouvernement de l'Ontario vise à offrir des programmes d'aide et des services qui augmentent le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale devenus travailleurs actifs pour le porter à 60 000 en 2024 (contre 35 000 en 2019).⁵ En outre, dans sa stratégie de 2018, le gouvernement du Canada espère réduire la pauvreté de 50 % en 2030 par rapport aux niveaux de 2015.⁶



L'objectif de la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa consiste à s'assurer que les personnes qui habitent à Ottawa ont les ressources, les choix et les moyens de réussir et de faire fructifier tout leur potentiel. On peut atteindre cet objectif en faisant concorder les efforts avec les services municipaux et les ressources communautaires existants pour contrer les impacts immédiats de la pauvreté. La planification stratégique permettra de consacrer des efforts à la prévention des causes explicatives de la pauvreté grâce aux efforts collaboratifs et aux partenariats intersectoriels. C'est pourquoi la Stratégie de réduction de la pauvreté 2025-2029 de la Ville d'Ottawa est consacrée à l'intervention collective menée pour se pencher sur l'insécurité alimentaire, sur l'emploi, sur la sécurité financière, sur le développement économique, de même que sur des parcours intégrés et simplifiés.

Qu'est-ce que la pauvreté?

La pauvreté désigne le manque de ressources, de choix et de pouvoirs dont les gens ont besoin pour participer à la société. La pauvreté crée des obstacles pour les personnes qui tâchent de répondre à leurs besoins essentiels et de faire fructifier tout leur potentiel. Il est plus probable que la santé et le bien-être soient menacés si on vit dans la pauvreté.

Différents facteurs influent sur notre santé et notre bien-être. Ces facteurs s'appellent les déterminants sociaux de la santé :⁷

- les revenus et leur répartition;
- les études;
- le chômage et la sécurité de l'emploi;
- l'insécurité alimentaire;
- le logement;
- les services de santé;
- l'exclusion sociale;
- l'éducation de la petite enfance;
- le filet de sûreté social.

La discrimination, la marginalisation et le racisme augmentent les risques de vivre dans la pauvreté pour certaines populations, dont celles qui s'identifient comme des Autochtones, des Noirs, des personnes racisées, des personnes en situation de handicap, des nouveaux arrivants et des ménages monoparentaux.



Pour réduire la pauvreté, la Stratégie doit permettre d'agir sur les déterminants sociaux de la santé dans le cadre :

- des services de la Ville;
- de la politique et de la réglementation;
- du financement;
- du leadership;
- de l'intendance;
- du pouvoir économique.

La pauvreté à Ottawa

La satisfaction des besoins essentiels

Sont matériellement pauvres, les personnes qui n'ont pas des ressources financières pour répondre à leurs besoins essentiels en alimentation, en logement et dans les autres nécessités. Les obstacles structurels dans l'accès aux ressources et aux possibilités expliquent les différences entre les populations dans le taux de pauvreté. Par exemple, les disparités raciales dans la capacité de se permettre le coût de la vie à Ottawa se sont creusées au fil du temps. Alors que le pourcentage des résidents racisés qui ont fait savoir qu'il était facile d'acquitter leurs dépenses journalières est resté stable en 2018 (20 %) et en 2021 (20,1 %), la part des résidents non racisés qui ont déclaré vivre dans une certaine aisance a crû dans le même temps pour passer de 25,5 % à 29,8 %.⁸

Les efforts de réduction de la pauvreté qui ciblent les besoins essentiels permettent de stabiliser les conditions de vie en amenuisant les pressions financières du quotidien. Le regroupement des services dans un même lieu, par exemple un carrefour communautaire, peut réduire les obstacles structurels et permettre plus facilement à la collectivité de répondre aux besoins essentiels de ces personnes.

8 656

personnes ont fait appel au réseau des refuges d'urgence d'Ottawa en 2023.



Le coût moyen d'une alimentation saine et du logement a augmenté de **20 % à 25 %** par rapport au coût actuel du POSPH.

23,7 %

des ménages d'Ottawa vivent dans l'insécurité alimentaire (contre 14,8 % en 2022).





... ce seuil de pauvreté est très dilué : on peut se noyer dans une flaque d'eau, comme on peut se noyer à 200 pieds de profondeur, mais nous considérons tout cela comme de la noyade.



— Participant à la table ronde

La participation à la société

L'exclusion sociale marginalise les gens en fonction de leur genre, de leur race, de leur langue ou d'autres caractéristiques sociodémographiques. Par exemple, les obstacles fondés sur le genre dans l'accès à la population active sont à la fois une conséquence et un facteur porteur de la pauvreté. Les facteurs comme les fonctions des soignants et l'absence de services de garde d'enfants abordables concourent au déficit de genre dans l'emploi et font augmenter les taux de non-participation à la population active chez les femmes et le groupe essentiellement en âge de travailler (soit les 25 à 54 ans). Les pourcentages plus élevés de non-participation parmi les femmes racisées et les nouvelles arrivantes indiquent qu'il y a plus d'obstacles dans l'accès à la population active par rapport à d'autres populations.⁹ Les autres populations susceptibles d'être exclues socialement comprennent les jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni apprenants. Parmi ces jeunes, il y a une plus grande probabilité de pauvreté à long terme en raison des conditions qui les empêchent d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer des emplois lucratifs. La variation du pourcentage des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni apprenants dans l'ensemble des populations d'Ottawa met en lumière les besoins exceptionnels de différentes communautés.¹⁰

Les efforts de réduction de la pauvreté doivent porter sur les disparités dans l'emploi et les salaires en éliminant les obstacles structurels qui empêchent de participer à la société.



11 %

des jeunes d'Ottawa en 2020 n'avaient ni emploi, ni formation, ni études.



Faire fructifier tout son potentiel

Quelqu'un qui fait fructifier tout son potentiel peut réaliser ses objectifs et avoir le sentiment de contrôler son existence. Les obstacles structurels qui empêchent de réaliser tout le potentiel de quelqu'un augmentent la probabilité de pauvreté chronique pendant son existence et d'une génération à la suivante. Par exemple, l'inégalité de l'accès aux occasions d'apprendre à la maison est un facteur important qui explique les écarts, dans le rendement scolaire, entre les élèves des ménages à revenus élevés et des ménages à revenus faibles. Les reculs de l'apprentissage en raison de la fermeture des écoles pendant la COVID-19 suscitent des inquiétudes à propos des autres inconvénients que subissent les élèves issus des ménages à revenus faibles et des incidences à long terme sur leur employabilité et leur sécurité financière.¹¹

Les travaux consacrés à la réduction de la pauvreté dans ce domaine visent essentiellement à éliminer les disparités dans le développement de la petite enfance et dans le succès des études.

Pour consulter d'autres données sur les aspects pluridimensionnels de la pauvreté à Ottawa, veuillez consulter le rapport intitulé « [Données sur la situation actuelle de la pauvreté à Ottawa](#), septembre 2024 ».



Les bouleversements liés à la COVID-19 dans l'éducation de la petite enfance :

Pour l'ensemble des conseils scolaires d'Ottawa dans l'année d'études 2022-2023, le pourcentage des élèves qui ne répondent pas à la norme provinciale pour la lecture et l'écriture a été plus élevé parmi les élèves de la 3^e année par rapport aux élèves de la 6^e année. Ces différences peuvent s'expliquer par les bouleversements liés à la pandémie dans l'éducation de la petite enfance à l'école primaire.

La réduction de la pauvreté à Ottawa

De nombreuses personnes et agences et de nombreux organismes et secteurs se sont consacrés à la réduction de la pauvreté. Par exemple :

- Le Groupe de travail sur la pauvreté et la faim du [Cadre de développement communautaire](#) (CDC) offre des programmes pour aider les personnes fragilisées par la pauvreté.
- L'[Indice de l'équité des quartiers](#) et l'[Étude des quartiers d'Ottawa](#) attirent l'attention sur les iniquités dans les possibilités et les ressources offertes dans l'ensemble de la ville.

La stratégie actuelle mise sur ces actifs communautaires existants et sur les initiatives menées à l'heure actuelle pour réduire la pauvreté. Le lecteur est invité à consulter, dans l'[appendice A](#), les noms des organismes qui ont participé à la création de la Stratégie de réduction de la pauvreté.





La première Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa

Il est important de rappeler les efforts déjà consacrés à la réduction de la pauvreté et de s'en inspirer. La Ville a mis au point en 2010 sa première stratégie de réduction de la pauvreté. La stratégie La pauvreté, c'est l'affaire de tous : Une approche communautaire pour réduire la pauvreté, mise en place pendant un an, a ensuite fait partie du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance 2020-2030. Cette première stratégie était essentiellement consacrée à la connaissance et au rôle de l'administration municipale et insistait moins sur la concertation des membres de la collectivité et des organisations pour faire concorder et progresser les travaux. La stratégie actuelle est menée par la collectivité, qui en est responsable, et fait appel à différents secteurs d'activité, en plus de l'administration municipale.

Les travaux, qui portent sur différents aspects, se poursuivent. Le plaidoyer, la consultation, les services, les collaborations, la recherche, les programmes et les partenariats continuent de porter sur les causes explicatives de la pauvreté et visent à en amoindrir les effets sur l'existence des gens. Certaines leçons importantes sont devenues évidentes dans ce parcours. Il faut entre autres :

- continuer de mettre sur le devant de la scène l'expérience vécue hier et aujourd'hui;
- explorer et faire ce qui relève de notre volonté;
- adopter l'approche de l'« ensemble de la communauté » pour contrer la pauvreté;
- veiller à ce que la stratégie soit prise en charge par la communauté et appuyée par la Ville;
- miser sur la diversité, travailler de concert et avancer en tant que groupe.

Le processus d'élaboration de la Stratégie



Cette stratégie est née d'un partenariat.

En 2021, la Coalition des centres de ressources et de santé communautaires (CCRSC) d'Ottawa, l'Ottawa Community Food Partnership, et la Banque alimentaire d'Ottawa se sont réunis dans le cadre de l'initiative : Les villes mettent fin à la pauvreté (VMFP). Ils ont commencé à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté. Le Bureau de la sécurité et du bien-être dans les collectivités (SBEC) d'Ottawa a rejoint en 2022 l'initiative VMFP, ce qui a fortifié cette collaboration.

La Ville devait agir. Le gouvernement provincial oblige les municipalités de tout l'Ontario à se doter de plans de sécurité et de bien-être dans les collectivités conformément à une structure-cadre instituée par le ministère du Solliciteur général. Adopté par le Conseil municipal en 2021, le Plan de SBEC réclame la mise au point d'une stratégie municipale de réduction de la pauvreté.

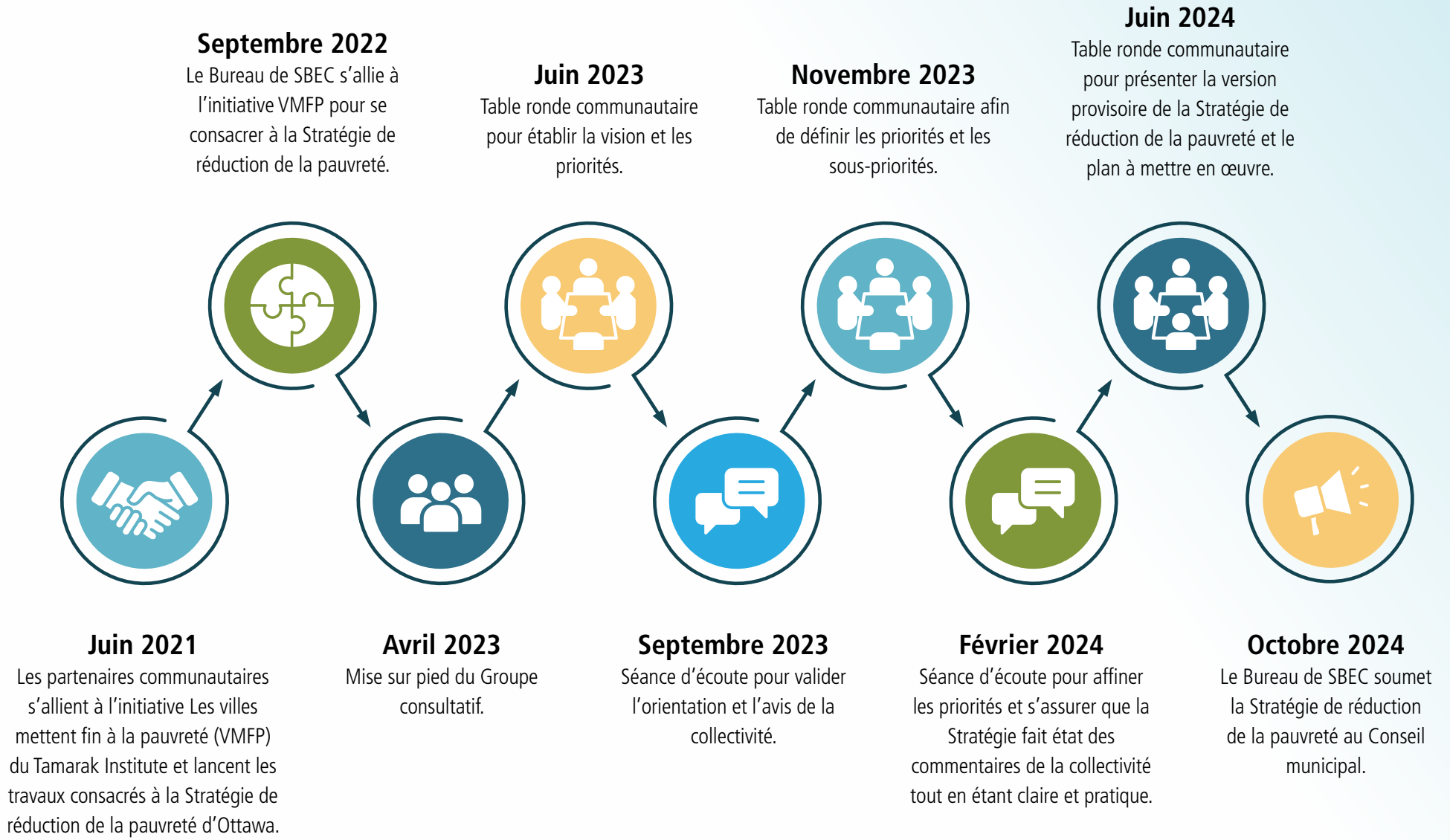
L'élaboration de cette stratégie a fait appel à cinq constituantes :

- l'approche de l'impact collectif;
- le centrage de l'expérience vécue hier et aujourd'hui;
- le cadrage avec les stratégies et les plans existants;
- la mobilisation dans l'ensemble;
- l'analyse des données sur la pauvreté.

Dans le cadre de ces travaux, le Bureau de sécurité et de bien-être dans les collectivités (Bureau de SBEC) a mis sur pied un groupe consultatif représentant les réseaux et les organismes. En 2023, on a étendu la composition du Groupe consultatif, qui s'est enrichi d'autres membres représentant la diversité d'Ottawa. Veuillez consulter la rubrique [Remerciements](#) pour prendre connaissance de la liste complète des membres du Groupe consultatif.

Le Groupe consultatif s'est réuni à intervalles réguliers, entre avril 2023 et septembre 2024, pour donner son avis sur le processus et sur la teneur de la Stratégie. Les membres de ce groupe ont puisé dans leurs vastes ressources et réseaux, en veillant sur une mobilisation élargie, diverse et significative de la collectivité. Ils ont également participé à des tables rondes et à des séances d'écoute. Le personnel du Bureau de SBEC a assuré le secrétariat du Groupe consultatif.

Calendrier de l'élaboration de la Stratégie



L'approche d'impact collectif

L'existence de stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelle fédérale, provinciale et municipale permet de constater que la réduction de la pauvreté est complexe et qu'elle ne peut se produire que si les systèmes évoluent. Pour s'assurer que les travaux consacrés à la réduction de la pauvreté suscitent des changements dans les systèmes, la Stratégie adopte une approche d'impact collectif. Cette approche est consacrée à la collaboration qui réunit les intéressés pour mettre au point un programme et un plan d'action communs afin d'apporter des changements pour résoudre un problème social complexe.¹²

L'impact collectif oblige les résidents, les organismes communautaires, les agences, les fournisseurs de services et tous les ordres de gouvernement à se concerter. Cette approche est actuellement appliquée par le tiers des membres de l'initiative : Les villes mettent fin à la pauvreté, dont Nelson en Colombie-Britannique et Winnipeg au Manitoba.¹³

La Stratégie respecte comme suit les conditions de l'impact collectif :

- Pendant la mise en œuvre de la Stratégie, le modèle de gouvernance sera doté d'une **structure de soutien dorsal** qui permettra d'encadrer la gouvernance et le processus décisionnel, en plus d'appuyer les initiatives.
- Pendant l'élaboration de la Stratégie, les intervenants ont mis au point un **programme commun** pour cette stratégie et se sont entendus sur une définition de la pauvreté. Pendant la mise en œuvre, les partenaires



se doteront de stratégies clairement définies dans le cadre de leurs initiatives, ainsi que d'une vision commune pour le changement.

- Durant la mise en œuvre de la Stratégie, les partenaires adopteront des **plans d'action communs** pour mettre en œuvre les piliers de cette stratégie et veilleront à ce que les initiatives soient concertées.
- Pendant l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie, les intervenants et les partenaires **participent continuellement** à toutes les phases.
- Durant la mise en œuvre de la Stratégie, tous les intervenants s'entendront sur la **mesure commune** des indicateurs de réduction de la pauvreté et sur les moyens de recueillir et d'utiliser les données.

Le centrage de l'expérience vécue de la pauvreté hier et aujourd'hui

Les efforts de lutte contre la pauvreté doivent être consacrés aux personnes qui vivent ou qui ont vécu l'expérience de la pauvreté. La Stratégie a été conçue dans les discussions et grâce aux commentaires de personnes qui vivent ou qui ont vécu l'expérience de la pauvreté :

- grâce à la participation active de personnes qui ont vécu ou qui vivent l'expérience de la pauvreté dès le début du processus, en particulier dans les tables rondes et les séances d'écoute. Certaines séances d'écoute ont été organisées séparément par des partenaires communautaires;
- en travaillant avec l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance afin de réunir les membres de l'Équipe de direction experte de l'Alliance et le Centre d'alimentation Parkdale pour constituer les défenseurs des intérêts de la collectivité;
- en rémunérant les participants en leur versant une somme supérieure au salaire vital pour Ottawa afin de tenir compte de leurs heures et de leurs efforts et pour couvrir les surcoûts comme le transport ou la garde des enfants.

Le cadrage avec les stratégies et les plans existants

Grâce à la vaste participation des directions générales de la Ville, qui ont délégué 31 membres du personnel, il était évident qu'on intervenait déjà dans la lutte contre la pauvreté et qu'il y avait des occasions de mieux se concerter. Ces consultations ont permis de veiller à ce que la Stratégie soit diffusée largement parmi les principales directions générales, à réunir les commentaires pendant l'élaboration de la Stratégie et à miser sur les ressources et les compétences existantes dans la mise au point des secteurs prioritaires de la Stratégie. Dans le cadre de cette stratégie, nous continuerons de consulter les directions générales de la Ville sur la voie de sa mise en œuvre. Pour prendre connaissance de la liste complète des directions générales consultées et des domaines de concertation, veuillez consulter [l'appendice B](#).

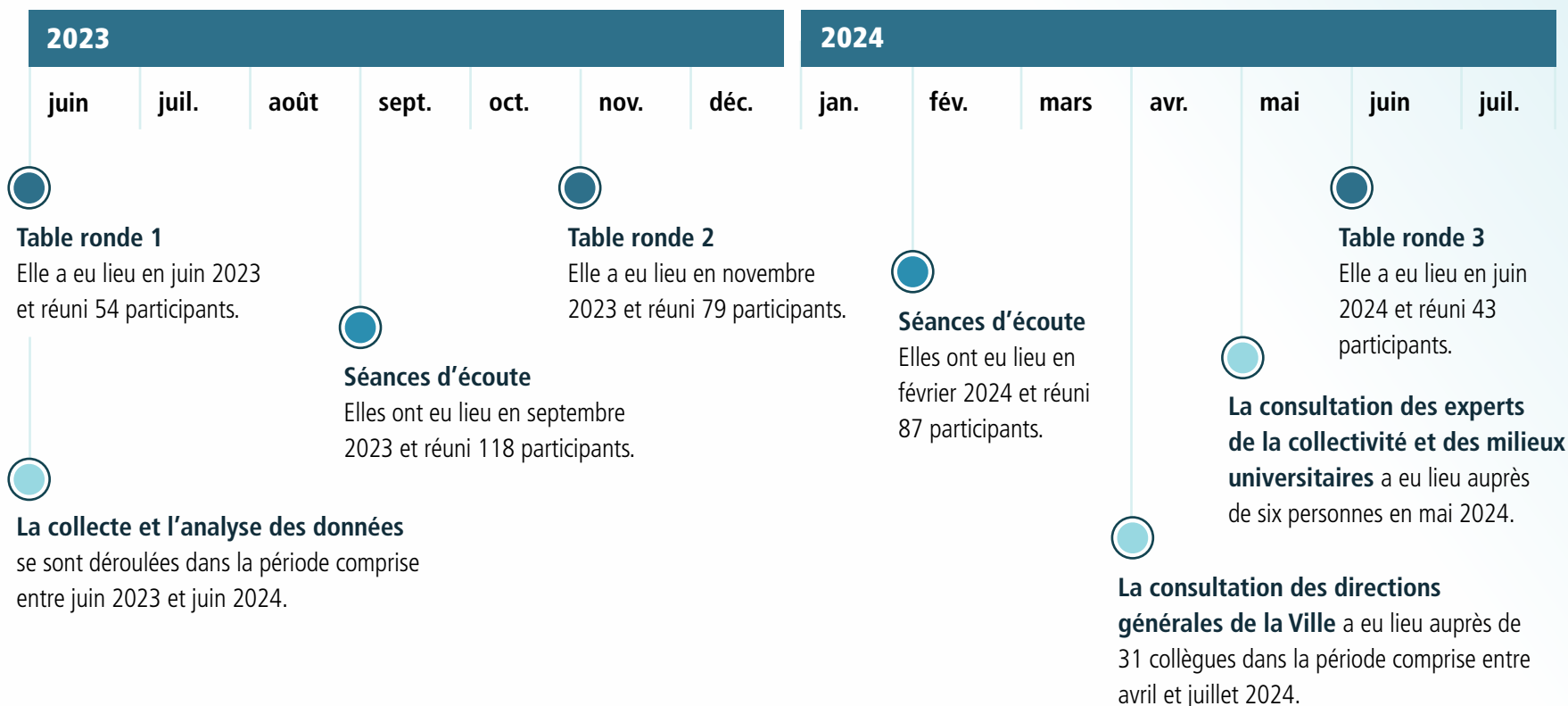
La Stratégie fera également état des activités exercées dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada pour s'assurer de les concerter dans la planification de la mise en œuvre et de l'évaluation.

La mobilisation dans l'ensemble

Le Bureau de SBEC et le Groupe consultatif ont pris acte des travaux existants dans la collectivité pour réduire la pauvreté et ont voulu non seulement écouter les personnes qui font le travail, mais aussi mieux comprendre ce qu'il faut faire pour concerter les efforts et travailler en collaboration. Pour animer ces discussions, le Bureau de SBEC a organisé trois tables rondes et deux

séances d'écoute, dont l'objectif consistait à promouvoir un sentiment commun d'appartenance dans les efforts de réduction de la pauvreté parmi tous ceux et toutes celles qui étaient appelés à intervenir. Dans l'ensemble, le Bureau de SBEC et le Groupe consultatif ont consulté 354 personnes dans les tables rondes et les séances d'écoute.

Calendrier des consultations



Les tables rondes

Le Bureau de SBEC a organisé trois tables rondes en juin 2023, novembre 2023 et juin 2024. Chaque table ronde s'est déroulée selon une approche adaptée à l'ensemble de la collectivité : de nombreux représentants des secteurs se sont réunis pour commencer à rédiger la stratégie, dégager un consensus sur les priorités et orienter le travail collectif.

La table ronde 1

La première table ronde a eu lieu en juin 2023. On avait invité les participants à se pencher sur les données et à répondre aux questions sur les moyens de se concerter pour réduire la pauvreté à Ottawa. En adoptant une approche fondée sur les actifs dans le changement, on a aussi demandé aux participants d'indiquer les programmes, les services, les projets, les politiques et les campagnes qui pourraient éclairer la décision et permettre de définir les thèmes, qui allaient ensuite constituer l'assise des piliers et des priorités de la Stratégie. Au total, 54 personnes ont participé à cette table ronde. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [rapport sur « Ce que nous avons entendu » de la table ronde communautaire n° 1](#).

354

personnes ont participé
aux tables rondes et aux
séances d'écoute.



La table ronde 2

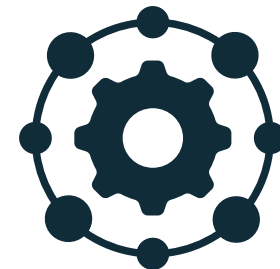
La deuxième table ronde, qui s'est déroulée en novembre 2023, encourageait les participants à définir des mesures concrètes pour promouvoir chaque priorité. Le Bureau de SBEC voulait conforter le sentiment de propriété communautaire et soutenir le rythme, en plus d'éviter les doubles emplois avec les travaux existants. Au total, 79 personnes ont pris part à cette table ronde. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [rapport sur « Ce que nous avons entendu » de la Table ronde communautaire n° 2](#).

La table ronde 3

Dans la troisième table ronde, qui a eu lieu en juin 2024, on a invité les participants à revoir une version provisoire de la Stratégie, à commenter le libellé définitif des priorités stratégiques et de la structure de la mise en œuvre, de même qu'à prendre connaissance des étapes qui suivront la présentation de la Stratégie au Conseil municipal. Dans l'ensemble, 43 personnes ont pris part à cette table ronde.

70

organismes étaient
représentés dans le cadre
des consultations.



Les séances d'écoute

Le Bureau de SBEC a analysé les commentaires des participants après chaque table ronde et a organisé deux séances d'écoute, en septembre 2023 et février 2024, pour faire part des constats à l'ensemble de la collectivité et pour valider les commentaires des tables rondes. La première série de séances d'écoute qui ont suivi la première table ronde s'est déroulée séparément avec 59 partenaires communautaires et 59 membres du personnel de la Ville. Le Réseau d'action en littératie financière d'Ottawa a aussi organisé sa propre séance d'écoute.



Après la deuxième table ronde, des séances d'écoute ont eu lieu séparément avec 87 partenaires communautaires et 27 membres du personnel de la Ville. Le Cadre de développement communautaire et la Coalition des centres de ressources et de santé communautaires ont organisé leur propre séance d'écoute avec des personnes qui ont vécu et qui vivent l'expérience de la pauvreté.

Au total, plus de 70 organismes étaient représentés pendant nos consultations. Après les tables rondes et les séances d'écoute, le Bureau de SBEC et le Groupe consultatif ont révisé les interventions de la Stratégie et recensé d'autres actifs.

Consultation des directions générales de la Ville

La Stratégie de réduction de la pauvreté cadre avec les plans de travail existants et les initiatives déjà soutenues et, dans certains cas, financées et concertées par le personnel de la Ville.

Consultation des experts de la communauté et des milieux universitaires

Pour valider les constats et pour apporter des points de vue uniques, de même que pour jeter un regard sur la pauvreté, le Bureau de SBEC a travaillé de concert avec le Groupe consultatif pour communiquer avec six professionnels clés qui ont une grande expérience et une vaste connaissance des piliers de la Stratégie et qui pouvaient apporter les connaissances spécifiques de leur profession pour confirmer nos constats et notre approche.

L'analyse des données sur la pauvreté

La Stratégie de réduction de la pauvreté reprend les statistiques probantes recueillies grâce à la recherche et aux données. Les participants à la première table ronde se sont penchés sur les données de la population de Statistique Canada sur la pauvreté pour amorcer et catégoriser les discussions, de même que pour mettre au point les priorités. Le Bureau de SBEC de la Ville a mené d'autres recherches. Le personnel a procédé à l'analyse comparative d'autres stratégies et travaux de recherche locaux et municipaux sur la réduction de la pauvreté pour valider les constats de la consultation auprès de la collectivité. On a aussi veillé à ce que la Stratégie cadre avec d'autres politiques municipales et on a mis sur pied une approche intersectionnelle pour ces travaux. (Veuillez consulter l'[appendice B.](#))



Les considérations relatives à la Stratégie

Les peuples autochtones

La Stratégie vise à s'assurer que la présence, l'expérience et les apports des diverses Premières Nations et des divers peuples inuits et métis composant les vigoureuses communautés autochtones urbaines d'Ottawa sont reconnus et respectés. Elle est profondément éclairée par une compréhension des répercussions durables de la colonisation, répercussions qui contribuent à la marginalisation et à la discrimination, et qui touchent d'une manière disproportionnée les communautés autochtones. Ces dernières font face à des défis plus grands pour atteindre la sécurité financière, accéder à des services essentiels et obtenir un logement stable.

Il existe une quantité de preuves démontrant que les peuples autochtones sont affectés de façon disproportionnée par la pauvreté. L'engagement du Groupe consultatif à réduire la pauvreté chez toutes les populations qui la subissent d'une manière disproportionnée est réel et louable, mais il faut accomplir davantage pour déterminer la façon dont la pauvreté est mesurée, vécue et comprise par les peuples autochtones. Étant donné que la pauvreté est un sujet vaste et d'une nature intersectionnelle, la Stratégie aborde sa complexité selon une vaste optique et recommande des priorités générales dans le contexte contemporain.

La Stratégie reconnaît l'engagement de la Ville à l'égard du Plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones et sa détermination à reconnaître la façon dont le chevauchement des formes d'oppression exacerbe les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Le racisme à l'égard des Autochtones prend racine dans la longue histoire du colonialisme et se perpétue au travers des héritages, de l'oppression et des répercussions dont les Premières Nations, les Inuit et les Métis ont fait l'expérience jusqu'à maintenant. Cette reconnaissance guide les initiatives de la Ville et son respect des droits, des besoins et des intérêts des communautés autochtones, en prenant acte de l'incidence disproportionnée de la pauvreté qu'elles connaissent.

La Stratégie n'inclut pas de priorités spécifiques aux peuples autochtones, mais elle suit une approche intersectionnelle qu'on retrouve dans ses piliers et ses priorités.

L'équité

Les inégalités systémiques comme le racisme, les dérèglements du climat et le sexisme pénalisent certains groupes plus que d'autres. Ces inégalités augmentent aussi les probabilités que certaines personnes soient éprouvées par la pauvreté.

Les ménages noirs, racisés, nouvellement arrivés et monoparentaux menés par des femmes et les ménages constitués de personnes en situation de handicap sont démesurément fragilisés par la pauvreté.

Par exemple, en raison des inégalités systémiques, il se peut que les personnes en situation de handicap aient plus de difficulté à trouver du travail. Ces égalités peuvent aussi les empêcher d'avoir accès aux services de santé et aux services sociaux, à des logements accessibles et stables et de préserver leur santé et leur bien-être.

Avant la première table ronde, le Bureau de SBEC de la Ville s'est mis en rapport avec les organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes racisées ou qui les représentent pour s'assurer que les genres et les races seraient équitablement représentés dans les tables rondes. L'équipe a aussi invité les organismes qui appuient ou représentent les immigrants, les nouveaux arrivants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes, les personnes aux diverses identités de genre et les groupes racisés.

Les communautés francophones

À Ottawa, le français est la première langue de 126 030 personnes environ.¹⁴ Si la communauté francophone d'Ottawa a modelé cette ville en faisant rejaillir de nombreux bienfaits culturels, religieux et linguistiques, la communauté est aux prises avec des difficultés en raison de son évolution démographique, de l'accès aux services offerts en français et de la préservation de cette langue.¹⁵ Dans la mise en œuvre de la Stratégie, le Bureau de SBEC continuera de tenir compte des difficultés exceptionnelles que doivent surmonter les francophones qui vivent dans la pauvreté et visera à y apporter des solutions.

Les zones géographiques rurales

La pauvreté existe à Ottawa dans les zones rurales, surtout parmi les personnes âgées. Elle est toutefois plus difficile à capter dans les données parce que le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté est moins concentré et moins bien réparti parmi les différentes collectivités rurales. Pour veiller à tenir compte des considérations relatives à la zone rurale, le Bureau de SBEC s'est entretenu avec le Bureau des affaires rurales de la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment et les Services de développement économique de la Direction générale des initiatives stratégiques pour mieux connaître le contexte rural et les travaux en cours dans le cadre de [la Stratégie de développement économique en milieu rural](#). De même, on s'entendait, d'après les commentaires recueillis, pour appuyer les petites et moyennes entreprises, l'entrepreneuriat et pour donner une grande priorité à la promotion des perspectives d'emploi des jeunes. Dans les discussions, on a aussi constaté qu'on était très conscient des difficultés exceptionnelles qu'affrontent les résidents des zones rurales dans l'accès aux services essentiels comme la santé, l'épicerie, les services d'emploi et l'aide dans la santé mentale malgré les heures de services limitées, l'inaccessibilité de certains établissements et les difficultés dans le transport, par exemple la réduction des services de transport en commun, l'accès aux véhicules et les frais élevés de carburant à engager pour parcourir de plus longues distances. Ce contexte cadrait avec les commentaires exprimés pendant les consultations et selon lesquels l'accès aux services et aux produits alimentaires essentiels constituait une difficulté pour les résidents des zones rurales.

Pour veiller à connaître la pauvreté dans les zones rurales et à se pencher sur ce problème, le Bureau de SBEC continuera de travailler de concert avec le Bureau des affaires rurales et la Direction générale des initiatives stratégiques.



La stratégie en profondeur

Les aspirations de la collectivité

Les gens ont les ressources dont ils ont besoin pour pouvoir prendre les décisions à propos de leur bien-être et pour faire fructifier tout leur potentiel.

Les aspirations de la collectivité pour la Stratégie de réduction de la pauvreté ont été exprimées clairement dans la première table ronde et ont été validées dans les séances suivantes.



Les principes-cadres

Les 10 principes-cadres de la Stratégie ont été façonnés dans l'année écoulée de concert avec notre communauté.

Intersectionnalité

Connaître en quoi le pouvoir, le privilège et le parti pris influent sur la défavorisation inégale des personnes fragilisées par la pauvreté.¹⁶

Collaboration

Collaborer dans et parmi les secteurs, en tâchant de nouer des partenariats innovants et des méthodes de collaboration ingénieuses.

Décisions fondées sur les statistiques probantes

Mettre en œuvre la Stratégie selon les modèles fructueux existants et les leçons apprises.

Optique des genres

Évaluer les incidences des politiques, des programmes ou de toutes les interventions planifiées pour les femmes et les autres groupes genrés. On peut ainsi s'assurer que tout le monde participe aux processus de conception, de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation.¹⁷

Droits des Autochtones

Travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour tenir compte de leur rôle comme groupe titulaire de droits, et non comme groupe en quête d'équité, et continuer d'apprendre à partir de leur expérience des traumatismes historiques, du colonialisme et des enjeux qui influent sur les particuliers et les communautés autochtones.

Leadership des personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté

Prioriser la voix des personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté.

Optique de la race

S'assurer que les services offerts et les décisions prises le sont équitablement en évaluant leurs incidences sur les Autochtones, les Noirs et les personnes racisées.¹⁸

Représentation

Tenir compte de la diversité des voix et des expériences dans la collectivité.

Approche fondée sur les droits

Adopter une approche des droits de la personne dans la réduction de la pauvreté :

- Analyser la pauvreté en voyant plus loin que les revenus.
- Respecter les personnes qui vivent dans la pauvreté et les traiter dignement.
- Reconnaître l'ensemble des expériences des personnes qui vivent dans la pauvreté.
- Recenser les groupes de la collectivité qui subissent les impacts exceptionnels de la pauvreté.¹⁹

Point de vue éclairé par les traumatismes

Reconnaître les liens entre la violence, les traumatismes, les résultats négatifs de la santé et les comportements pour améliorer la sécurité, le contrôle et la résilience des gens.

La portée de la Stratégie

Le Bureau de SBEC et le Groupe consultatif reconnaissent que les objectifs de la Stratégie ne font pas état de tous les déterminants sociaux de la santé, puisque certains déterminants ne relèvent pas de cette stratégie.

Dans la conception de cette stratégie, nous avons tenu compte, dans sa portée, des considérations importantes qui correspondent aux motions du Conseil municipal, aux directives du Groupe consultatif et aux constats posés dans les consultations. Voici en quoi consistent ces considérations :

- L'intégration d'une approche d'édification de la richesse communautaire dans les travaux de développement économique de la Ville. Autrement dit, les priorités de la Stratégie viennent appuyer les partenaires communautaires et les entrepreneurs de la localité qui sont propriétaires et gestionnaires des actifs tout en gardant les ressources dans les collectivités.²⁰
 - Le renforcement du modèle des services d'accompagnement pour veiller à offrir des services intégrés comportant peu d'obstacles aux personnes qui vivent dans la pauvreté dans un même établissement afin de tenir compte des réalités complexes de la pauvreté, de l'itinérance, de la santé mentale et des autres difficultés.²¹
 - L'intégration du point de vue de la race et du genre pour surmonter les obstacles démesurés auxquels sont confrontés les Noirs et les populations racisées ainsi que les groupes qui sont plus exposés à la maltraitance économique.
- La confirmation de la nécessité d'apporter un soutien collectif pour offrir une aide sociale à un plus grand nombre de personnes et pour assurer un revenu de base, ainsi que de la nécessité de créer des synergies et des liens de collaboration afin de permettre aux personnes qui vivent dans la pauvreté d'avoir accès à des avantages fiscaux.
 - Les mesures prises pour s'assurer de continuer de collaborer et de travailler de concert avec les Services du logement pour veiller à ce que les efforts soient complémentaires, au lieu de se recouper.
 - Les mesures à prévoir pour intégrer le point de vue de la pauvreté dans les services municipaux, surtout ceux qui sont absolument prioritaires selon la collectivité.



Notre stratégie de réduction de la pauvreté

La Stratégie est constituée de cinq piliers, de 10 priorités et de 26 sous-priorités. Chaque pilier met en valeur un objectif — ce qui correspond à la notion que se font le Bureau de SBEC et le Groupe consultatif du résultat souhaité pour la collectivité.

Les piliers

Le Bureau de SBEC, le Groupe consultatif et les participants qui sont intervenus dans le déroulement de la consultation ont fait savoir que cinq piliers étaient essentiels pour lutter contre la pauvreté à Ottawa :



Les priorités et les sous priorités

Dans la conception des priorités et des sous priorités, nous avons tenu compte de ce qui suit :

- Si la Stratégie vise à soutenir tous les résidents d'Ottawa, certaines sous-priorités désignent des groupes privés d'équité spécifiques. Certaines sous-priorités nomment des groupes spécifiques privés d'équité. Ce sont ces groupes qui sont le plus pénalisés par la pauvreté, et les efforts consacrés à réduire la pauvreté doivent les prioriser.
- Les sous-priorités sont fondées sur les forces — autrement dit, elles établissent des liens avec les secteurs dans lesquels la Ville et la collectivité ont déjà certaines ressources et certains moyens — pour tenir compte des pratiques prometteuses dans la correction des problèmes systémiques complexes.



Pilier 1 :

La sécurité alimentaire

Objectif : Les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent d'y vivre ont équitablement accès à une alimentation saine, abordable, sécuritaire, culturellement adaptée et suffisante.

La sécurité alimentaire est le terme utilisé pour décrire les moyens fiables d'accès à l'offre alimentaire, mais aussi la capacité des individus à y avoir accès et à produire des résultats nutritionnels positifs. Pour assurer la sécurité alimentaire, il faut s'en remettre à un système alimentaire fonctionnel, équitable et résilient, qui résiste aux chocs et aux contraintes, non seulement ici à Ottawa, mais partout dans le monde.

Les dérèglements climatiques multiplieront les risques d'insécurité alimentaire. Le prix et l'offre de produits alimentaires seront de plus en plus malmenés par la conjoncture mondiale, par exemple l'échec des récoltes à cause de la sécheresse ou les blocages de la chaîne logistique en raison des épisodes météorologiques extrêmes comme les inondations ou les tempêtes. L'insécurité alimentaire est aussi sensible aux événements climatiques locaux, par exemple lorsque des habitations ou des banques alimentaires perdent des produits alimentaires à cause des pannes d'électricité.

Si la sécurité alimentaire est importante pour toutes et pour tous, il faut essentiellement ici se pencher sur l'insécurité alimentaire des personnes vivant dans la pauvreté. L'insécurité alimentaire désigne l'absence de produits alimentaires nutritifs et abordables sûrs, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur l'emploi, sur la santé physique et mentale et sur les revenus des ménages.²² Les ménages qui vivent dans l'insécurité alimentaire courent un

plus grand risque d'avoir différents besoins insatisfaits, notamment dans le logement et la garde des enfants.

Essentiellement, dans ce pilier, il faudra continuer de travailler de concert avec les organismes menés par les communautés pour miser sur ce qui existe et d'intervenir dans les quartiers pour appuyer les banques alimentaires et les programmes d'alimentation communautaires tout en veillant à ce que les décideurs tiennent compte des complexités de la discrimination, du racisme et de l'insécurité alimentaire en créant des plans et des stratégies à long terme.

Voici ce que la recherche nous apprend :

- En 2023 au Canada, 8,7 millions de personnes, dont 2,1 millions d'enfants, vivaient dans des ménages qui peinaient à se procurer les produits alimentaires dont ils avaient besoin.²³
- Le risque d'insécurité alimentaire était beaucoup plus élevé dans certains groupes vivant en deçà du seuil de la pauvreté. Par exemple, 62 % des familles vivant dans des logements subventionnés souffraient d'insécurité alimentaire, ce qui représente le triple de la moyenne générale (18 %).²⁴
- Ce sont les mères monoparentales, les familles autochtones et les familles noires qui risquent le plus de souffrir d'insécurité alimentaire.²⁵

Priorité 1.1

Lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages en mettant au point des politiques et en faisant appel au financement et à la coordination.

Sous-priorités

- 1.1.1** Mettre au point un mécanisme de coordination mené par la collectivité et soutenu par la Ville, en faisant participer tous les partenaires et collaborateurs compétents, ainsi que les personnes qui ont vécu et qui vivent l'expérience de la pauvreté, pour tâcher d'offrir équitablement, à tous les résidents d'Ottawa, l'accès à des produits alimentaires nutritifs et culturellement adaptés.
- 1.1.2** S'assurer que les stratégies et les plans menés par la Ville font état des différents aspects de l'insécurité alimentaire et améliorent ces aspects, par exemple l'accès, la pertinence et l'abordabilité, pour aider les personnes vivant dans la pauvreté à avoir accès à des produits alimentaires nutritifs.
- 1.1.3** Accroître le financement consacré aux organismes et aux initiatives voués à l'insécurité alimentaire, en tenant compte de la hausse considérable du nombre de particuliers et de ménages aux prises avec l'insécurité alimentaire.





Pilier 2 : L'emploi

Objectif : Les personnes en situation de pauvreté ou susceptibles de vivre dans la pauvreté ont accès à des revenus réguliers et à la sécurité de l'emploi.

Selon le Plan officiel de la Ville, Ottawa devrait s'enrichir de 189 000 emplois de 2018 à 2046.²⁶ Le marché de l'emploi offre des perspectives; or, un Canadien sur six déclare être victime de discrimination quand il recherche du travail.²⁷ Essentiellement, dans ce pilier, l'objectif consiste à lutter contre la discrimination dans le milieu de travail et à réduire les obstacles pour les personnes qui vivent dans la pauvreté et qui recherchent activement un emploi. Un sous-objectif consistera à cibler le perfectionnement des compétences des jeunes Noirs et des jeunes racisés dont le taux de chômage, dans la population des jeunes, est supérieur à la moyenne parce qu'il est difficile de trouver un travail valorisant et d'avoir accès au programme d'aide lié à l'emploi.

1 sur 6

Canadien affirme être victime de discrimination dans la recherche d'un emploi.



Voici ce que la recherche nous apprend :

- Par rapport à la population en général, les travailleurs noirs au Canada sont aux prises avec les obstacles qui se dressent contre l'emploi et avec des salaires moindres. En janvier 2024, le taux d'emploi des Noirs se chiffrait à 77,7 %, contre 84,3 % pour l'ensemble de la population. Le salaire horaire moyen des travailleurs adultes noirs en janvier 2024 s'établissait à 30,83 \$ contre 36,27 \$ pour la population en général.²⁸
- En 2021 en Ontario, la plupart des ménages monoparentaux étaient menés par des femmes (88,5 %). Le revenu médian des ménages monoparentaux menés par des femmes s'inscrivait à 43 042 \$, contre 47 150 \$ pour les ménages monoparentaux menés par des hommes.²⁹
- Les jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'études ou de formation sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté à long terme en raison de conditions qui les empêchent d'acquérir les compétences et la formation nécessaires pour décrocher un emploi rémunérateur. Le pourcentage de ces jeunes à Ottawa était comparable pour les populations racisées (11,4 %) et les populations non racisées (10,7 %) en 2020. Toutefois, dans la population racisée, le pourcentage des jeunes était compris entre 5,3 % et 14,2 % lorsqu'on désagrège cette population selon l'identité raciale.³⁰

Priorité 2.1

Réduire les obstacles et la discrimination dont sont victimes les chercheurs d'emploi et les employés des groupes noirs, des communautés 2SLGBTQ+ et des groupes racisés dans les milieux de travail.

Sous-priorités

- 2.1.1** Mettre au point des politiques et des outils sur les milieux de travail antiracistes et équitables, destinés essentiellement aux systèmes organisationnels, aux chefs de file et aux pairs, plutôt que des politiques applicables indistinctement dans l'entreprise ou l'administration, afin de prioriser l'importance des relations dans la promotion de l'inclusion.
- 2.1.2** Financer les programmes de perfectionnement des compétences ciblant les jeunes noirs et racisés aux prises avec des obstacles dans l'emploi dans les secteurs économiques dont la croissance est fulgurante et qui offrent des emplois valorisants.

L'emploi, ce n'est pas seulement un travail valorisant. Dans nos consultations, le Bureau de SBEC a entendu dire que les communautés à revenu faible doivent surmonter des obstacles complexes lorsqu'il s'agit de décrocher des emplois stables.³¹ La Ville, le Groupe consultatif et les partenaires communautaires relèvent d'autres pressions qui pèsent sur la population d'Ottawa non seulement dans l'emploi, mais aussi dans d'autres programmes d'aide et services comme les services de transport, de garde d'enfants et de traitement des maladies mentales adéquats.

Priorité 2.2

Aider les personnes en situation de pauvreté à participer activement à la population active.

Sous-priorités

- 2.2.1** Expertiser et évaluer les habitudes, le service et la fiabilité existants dans les transports en commun municipaux, ainsi que les programmes d'aide destinés aux personnes en situation de pauvreté et à la recherche d'un emploi, et travailler en collaboration avec les partenaires communautaires et les personnes qui ont vécu et qui vivent l'expérience de la pauvreté afin d'en évaluer l'efficacité.
- 2.2.2** Prioriser les groupes autochtones privés d'équité, dont les personnes en situation de pauvreté dans le Plan du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2024-2028, et se consacrer à la création de nouvelles places dans les secteurs et les quartiers mal servis et dont le statut socioéconomique est inférieur.
- 2.2.3** Mettre au point des politiques fondées sur des statistiques probantes pour venir en aide aux personnes en situation de pauvreté et aux prises avec des problèmes de santé mentale et de consommation de substances, en instituant des mécanismes pour réduire la stigmatisation parmi les employeurs.



Pilier 3 :

La sécurité financière

Objectif : Les personnes en situation de pauvreté ou susceptibles de vivre dans la pauvreté peuvent se prévaloir de ressources et d'avantages supplémentaires.

La notion de sécurité financière peut avoir différentes acceptions. Or, dans son acception la plus simple, la sécurité financière consiste à avoir assez d'argent pour financer les dépenses et répondre aux besoins. Le soutien des cliniques fiscales et l'appui de l'autonomisation financière sont deux domaines dans lesquels la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté permettra de répondre aux inquiétudes.

Voici ce que la recherche nous apprend :

- C'est en Ontario que l'on relève le pourcentage le plus élevé (15,9 %) de non-déclarants par rapport aux autres provinces.³²
- On estime que le nombre de non-déclarants est plus élevé parmi les groupes qui peuvent potentiellement profiter le plus des politiques de redistribution, dont les personnes touchant l'aide sociale, les personnes vivant dans l'itinérance et les populations des Premières Nations.
- Les obstacles qui empêchent de déposer les déclarations de revenus pénalisent démesurément les Autochtones et les nouveaux arrivants en les empêchant de toucher l'allocation canadienne pour enfants et la prestation ontarienne pour enfants.³³

Durant les consultations, des membres de la collectivité qui ont vécu l'expérience de la pauvreté ont fait savoir qu'ils n'avaient pas accès à des services de soutien de base en raison de problèmes comme l'absence de documents d'identité et l'inaccessibilité des établissements de service.³⁴ Les commentaires font également état du fardeau administratif de la pauvreté et de l'obligation de manœuvrer dans des processus complexes, auprès de différents organismes, ainsi que des inquiétudes avivées à propos de l'aide insuffisante offerte aux travailleurs autonomes pour les aider à déposer leur déclaration de revenus.

Dans l'ensemble de la mise en œuvre de la Stratégie, on tâchera surtout d'améliorer les efforts de sensibilisation et de soutien prodigués toute l'année dans le dépôt des déclarations de revenus, en réduisant les obstacles physiques comme l'absence de moyens de transport pour se rendre dans les cliniques et en travaillant avec les partenaires communautaires pour offrir de l'aide individuelle.

Priorité 3.1

Améliorer l'accès aux prestations et aux programmes d'aide à caractère fiscal.

Sous-priorités

- 3.1.1** Mettre en œuvre des initiatives qui s'étendent à toute l'année et qui permettent d'assurer les cliniques fiscales ciblées et accessibles en allant à la rencontre des intéressés là où ils se trouvent. Donner de l'information sur les prestations et les crédits dans le cadre du dépôt des déclarations de revenus.
- 3.1.2** Offrir de l'aide pour pérenniser un système dorsal de soutien dans la coordination des cliniques fiscales parmi les organismes fournisseurs de services afin d'améliorer les services offerts et de réduire les pressions qui pèsent sur le dépôt des déclarations de revenus.

Alors que la réduction des obstacles dans l'accès à des revenus supplémentaires pour les ménages est un élément de la sécurité financière, le soutien de l'autonomisation financière en est un autre. L'autonomisation financière consiste à exercer la maîtrise de ses finances et à se fixer un parcours de sécurité et de sûreté financières.

Plusieurs facteurs réduisent la capacité d'autonomisation financière, dont la connaissance limitée des questions financières, ainsi que l'emploi, les attitudes sociales et la prévalence de la maltraitance économique.

La maltraitance économique désigne les cas dans lesquels quelqu'un a la main mise sur les finances de la victime, ce qui permet difficilement à cette dernière de répondre à ses besoins essentiels sans l'abuseur. Les obstacles

systemiques font courir à certaines populations un plus grand risque de maltraitance économique, notamment parmi les personnes vivant dans l'isolement, les personnes âgées, les personnes qui s'identifient comme racisées et les personnes qui ne s'identifient pas aux genres traditionnels, de même que celles qui sont en situation de pauvreté.³⁵ Les femmes portent une plus grande part du fardeau de la pauvreté et de la maltraitance économique, ce qui ne fait qu'aggraver leur situation. Les victimes de la maltraitance économique ont entre autres besoin de plus de personnel pour les services de soutien, de logements abordables et sécuritaires, de services juridiques, et de la sensibilisation des institutions financières à la maltraitance économique.

Priorité 3.2

Mieux coordonner les efforts d'autonomisation financière et faire des démarches pour consacrer plus de ressources à la promotion de la culture financière et à la lutte contre la maltraitance économique.

Sous-priorités

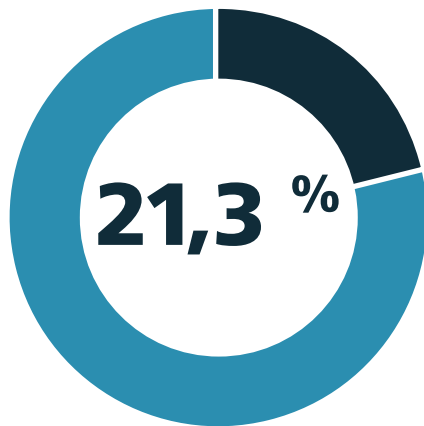
- 3.2.1** Améliorer l'accès à des programmes de culture financière culturellement adaptés à l'intention des personnes racisées, des nouveaux arrivants, des personnes âgées, des personnes 2SLGBTQ+ et des femmes pour leur permettre de prendre des décisions financières en connaissance de cause.
- 3.2.2** Réduire la maltraitance économique et favoriser la sécurité économique des survivants en développant la capacité des travailleurs de première ligne, dans les secteurs essentiels comme les services sociaux et la finance, à reconnaître les signes de la maltraitance économique et à intervenir.



Pilier 4 : Le développement économique

Objectif : Les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent d'être pauvres sont sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agit de participer à la croissance économique et d'en profiter.

Le développement économique est un processus qui permet d'améliorer la qualité de vie en faisant croître durablement l'économie locale grâce à la création d'emploi et à la fidélisation des travailleurs. La Ville d'Ottawa assurera la gouverne du pilier du développement économique pour s'assurer que la croissance de l'économie locale est inclusive. Ces travaux cadreront avec la Stratégie de développement économique et le Plan d'action et avec la stratégie Une capitale vivante : Un programme pour une action harmonisée.



des femmes racisées sont réduites au chômage : elles sont plus nombreuses que les hommes et les autres femmes à être privées d'un emploi.

Ce pilier visera à adopter une approche d'enrichissement communautaire pour appuyer les entreprises qui ont un impact social, les jeunes entrepreneurs et le besoin d'établir une concordance des talents, ainsi qu'une évaluation rigoureuse des secteurs économiques en plein essor.

Voici ce que la recherche nous apprend :

- À Ottawa, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes; ce sont les femmes racisées qui affichent le taux de chômage le plus élevé, soit 21,3 %.
- Les jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni apprenants risquent plus d'être pauvres à long terme. Ils subissent des conditions qui les empêchent d'acquérir les compétences et de suivre la formation nécessaire pour décrocher des emplois et pour participer à la croissance économique.³⁶

Les personnes qui ont fait des commentaires dans les discussions en table ronde ont recommandé d'adopter, pour le développement économique, une approche d'édification de la richesse communautaire. Autrement dit, les partenaires et les entrepreneurs des collectivités locales seraient propriétaires et gestionnaires des actifs, en gardant les ressources dans les collectivités.³⁷



La Ville d'Ottawa entrevoit deux occasions d'appliquer cette approche d'édification de la richesse communautaire :

- 1. Approvisionnement social** : L'approvisionnement social offre à l'administration municipale la possibilité de miser sur son pouvoir d'achat pour générer une valeur sociale et créer des résultats positifs dans la vente de biens et de services.
- 2. Soutien des jeunes chefs d'entreprises** : Les chefs d'entreprises sont des travailleurs autonomes qui exercent différentes professions : il s'agit aussi bien de corps de métier que de services aux entreprises ou de professions comme la comptabilité. Travailler pour soi-même comporte plusieurs avantages, notamment faire ce qui nous passionne, travailler selon un horaire souple et pouvoir transformer une idée en une solide entreprise.

Priorité 4.1

Étendre l'optique de la diversité et de l'équité appliquée aux programmes de passation des marchés publics de la Ville.

Sous-priorités

- 4.1.1** Améliorer l'équité de l'accès et de la connaissance des marchés publics de la Ville pour les entreprises qui ont un impact social, dont les petites entreprises locales, les entreprises issues de la diversité et les entreprises sociales.
- 4.1.2** Mettre au point des outils et des ressources pour mieux faire connaître les conditions dans lesquelles on peut déposer des offres pour les marchés publics de la Ville portant sur les biens et les services, dont les offres à commandes, en ciblant expressément les entreprises qui ont un impact social.
- 4.1.3** Appuyer les efforts collectifs consacrés à l'exploration d'un cadre d'avantages communautaires afin d'étendre les perspectives économiques en s'assurant qu'elles sont équitables pour les personnes vivant à Ottawa.

Priorité 4.2

Étendre et pérenniser les perspectives d'entrepreneuriat pour les Noirs, les jeunes, les nouveaux arrivants et les entrepreneurs racisés en améliorant l'accès au capital financier et au marché du travail.

Sous-priorités

- 4.2.1 Promouvoir l'esprit d'entreprise dans le cadre des partenariats locaux existants et augmentés à l'intention des jeunes grâce à des services et à des programmes culturellement adaptés.
- 4.2.2 Financer et coordonner les programmes de perfectionnement des compétences et de mentorat de l'entrepreneuriat afin d'aider les jeunes issus des groupes communautaires privés de l'équité de participer à des activités de formation et de réseauter.

Dans les autres discussions qui ont eu lieu avec des partenaires, des collaborateurs et des participants à la table ronde, on a aussi constaté qu'il fallait établir une concordance des talents et évaluer rigoureusement les secteurs économiques en plein essor. Ces activités permettent de s'assurer que les personnes qui veulent travailler ont les compétences et les occasions voulues de décrocher des emplois à long terme et d'acquérir un poids économique.³⁸ On a aussi lancé un appel pour aider les artistes et les travailleurs de la culture dont les revenus médians sont inférieurs, pour veiller à ce qu'ils continuent d'habiter dans cette ville.

Priorité 4.3

Créer des parcours clairs établissant des liens entre les tendances actuelles et projetées de la croissance économique d'une part et, d'autre part, les occasions de travailler, dont les entreprises sociales, les petites entreprises, les artistes et les travailleurs de la culture.

Sous-priorités

- 4.3.1 Répertorier les talents disponibles et les occasions offertes dans les secteurs économiques en plein essor, dans lesquels il y a des emplois valorisants. Donner cette information aux chercheurs d'emploi.
- 4.3.2 Améliorer l'accès au financement et aux programmes destinés aux communautés racisées, aux nouveaux intervenants et aux communautés sous-représentées, surtout les jeunes, pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires dans les secteurs économiques en pleine croissance, dans lesquels on offre des emplois valorisants.
- 4.3.3 Améliorer l'accès au financement et aux perspectives économiques pour les travailleurs des arts et de la culture, en particulier parmi les femmes et les jeunes des communautés sous-représentées.



Pilier 5 :

Les parcours intégrés et simplifiés

Objectif : Les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent d'être pauvres à Ottawa peuvent avoir accès aux services et aux programmes d'aide intégrés dont elles ont besoin et auxquels elles font confiance.

Les services d'accompagnement constituent un outil essentiel de lutte contre la pauvreté. Les différents services offerts dans le même établissement tiennent compte des liens qui réunissent la pauvreté, l'itinérance, les problèmes de santé mentale et d'autres difficultés, dont les dérèglements climatiques.³⁹ Ces services, souvent adaptés à certains quartiers, sont offerts dans des établissements comme les centres de ressources et de santé communautaires, les centres d'activités communautaires, les établissements de la Ville et les carrefours de santé et de bien-être dans les quartiers.

Si les services d'accompagnement facilitent le travail et le rendent plus pratique, on relève toujours des difficultés dans la simplification de l'accès et dans la réalisation des programmes et des services. Les organismes sont aux prises avec des pressions financières, en raison du financement insuffisant pour répondre à la demande communautaire élevée et croissante, les objectifs de la représentativité diversitaire dans leurs effectifs, les difficultés dans la collecte des données et l'accroissement de la complexité et des besoins des programmes d'aide individualisés, surtout pour les réfugiés, les nouveaux immigrants et les personnes qui ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes de santé mentale et de consommation de substances.

Dans les tables rondes, les participants ont parlé des difficultés relevées dans l'aménagement d'établissements pratiques pour avoir accès aux services d'accompagnement puisque la plupart de ces établissements sont situés dans le secteur intérieur de la ville, sauf quelques-uns, qui sont aménagés dans le secteur urbain extérieur et le secteur rural d'Ottawa. On a aussi exprimé des inquiétudes sur l'absence de services culturellement adaptés et personnalisés, qui empêchent les personnes racisées et celles qui s'expriment dans des langues distinctes de l'anglais d'avoir accès à ces services.⁴⁰

Les services d'accompagnement sont offerts dans un établissement et sont souvent adaptés à un quartier.



Priorité 5.1

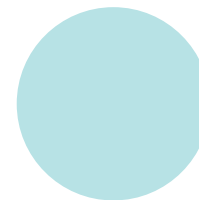
Étendre et pérenniser les programmes d'aide en accompagnement dans les carrefours dirigés par la Ville et les carrefours communautaires afin de prioriser les personnes en situation de pauvreté et leur offrir des services d'accompagnement.

Sous-priorités

- 5.1.1** Déterminer les modèles de croissance et les lacunes dans les services au sein des organismes de services sociaux financés par la Ville et existants afin de s'assurer que les personnes qui vivent dans la pauvreté dans le secteur urbain extérieur et dans le secteur rural ont accès à des programmes d'aide en accompagnement et à de l'information sur les prestations et les programmes auxquels elles ont droit.
- 5.1.2** Financer les services sur mesure offerts dans les organismes dirigés par la Ville et les organismes de services sociaux qui offrent des programmes d'aide en accompagnement culturellement adaptés et répondant aux besoins des nouveaux arrivants et des réfugiés à revenu faible.
- 5.1.3** Élaborer et mettre en œuvre des politiques et animer les activités de formation du personnel de la Ville d'Ottawa, en offrant les programmes d'aide en accompagnement pour créer des établissements non stigmatisants, antiracistes, sensibles aux traumatismes et axés sur la clientèle, en invitant les organismes de services sociaux à adopter des pratiques comparables.
- 5.1.4** Miser sur les outils productifs de recettes municipales comme les redevances pour avantages communautaires, qui permettent d'attribuer des fonds aux projets d'infrastructures afin d'améliorer l'aménagement et le réaménagement des établissements offrant des programmes d'aide en accompagnement.



Les commentaires exprimés dans les tables rondes et dans les discussions avec le personnel laissaient également entendre que l'on pourrait apporter des améliorations afin de promouvoir l'échange de données entre les centres et d'intégrer les services des autres ordres de gouvernement. Il est utile de dire que pour être efficaces, les systèmes intégrés à l'échelle locale doivent compter sur les apports des autres ordres de gouvernement.



Priorité 5.2

Créer des partenariats et des alliances communautaires durables à l'échelle locale et consacrés aux initiatives de réduction de la pauvreté.

Sous-priorités

- 5.2.1** Établir un mécanisme de coordination pour accroître l'intégration et l'échange de données parmi les carrefours communautaires et entre les carrefours d'Ottawa afin de fortifier les services offerts et d'améliorer l'accès à l'information cohérente.
- 5.2.2** Faire des démarches auprès du gouvernement provincial et de l'État fédéral afin de réduire la pauvreté grâce au salaire vital et le revenu de base.

La mise en œuvre de la Stratégie



La gouvernance

Selon l'une des priorités du Plan de SBEC, la Stratégie continuera d'être guidée par la structure- cadre de gouvernance du Plan de SBEC approuvée par le Conseil municipal le 27 avril 2022 ([ACS2022-CSS-GEN-004](#)). Il s'agit entre autres de l'orientation stratégique adoptée par l'entremise du Comité consultatif constitué pour le Plan de SBEC.

Le rôle premier du Comité consultatif pour le Plan de SBEC consiste à donner son avis au personnel, qui doit ensuite en rendre compte au Comité des services communautaires et au Conseil municipal. Les membres du Comité consultatif se réuniront chaque trimestre pour revoir les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie, pour faire des commentaires et pour s'assurer que ces progrès cadrent avec les objectifs généraux du Plan de SBEC.

La Stratégie sera mise en œuvre d'après les principes de l'impact collectif grâce à la collaboration des groupes suivants.

Le Groupe consultatif de la collectivité

Le Groupe consultatif (GC) aura pour mandat de surveiller la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie.

En faisant appel au précédent modèle du GC qui a guidé l'élaboration de cette stratégie, un nouveau GC sera sanctionné par le Comité consultatif pour le Plan de SBEC. Le GC sera constitué de représentants de différents secteurs (par exemple la sécurité alimentaire, l'emploi, la sécurité financière, le développement économique et les services intégrés), en tenant compte du genre, de la race et de l'équité. Les membres du GC sélectionneront un

président, et le Bureau de SBEC cooptera comme coprésident un membre du personnel du Bureau de SBEC.

Le Bureau de la sécurité et du bien-être dans les collectivités

Le Bureau de SBEC apportera un soutien dorsal dans la mise en œuvre de la Stratégie. Il s'assurera de la collaboration intersectorielle des partenaires durant les phases de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation.

Les équipes d'action communautaire des piliers

Pendant la phase de la planification de la mise en œuvre, le GC et le Bureau de SBEC feront appel à un processus transparent pour constituer les groupes de travail appelés « équipes d'action communautaire », en s'inspirant des cinq piliers de la Stratégie. Les équipes d'action seront dirigées par la Ville ou par des organismes spécialisés dans chaque secteur prioritaire et auront pour tâche de constituer des équipes plus nombreuses afin de mener les différentes priorités et sous-priorités. Compte tenu de la complexité de la question, cette structure vise à exercer un leadership réunissant la collectivité et les autres intervenants.

La mise en œuvre de la Stratégie continuera de miser sur l'opinion des personnes qui ont vécu et qui vivent l'expérience de la pauvreté. Les équipes d'action communautaire s'assureront que leur participation est rémunérée dans les activités de planification et de mise en œuvre.

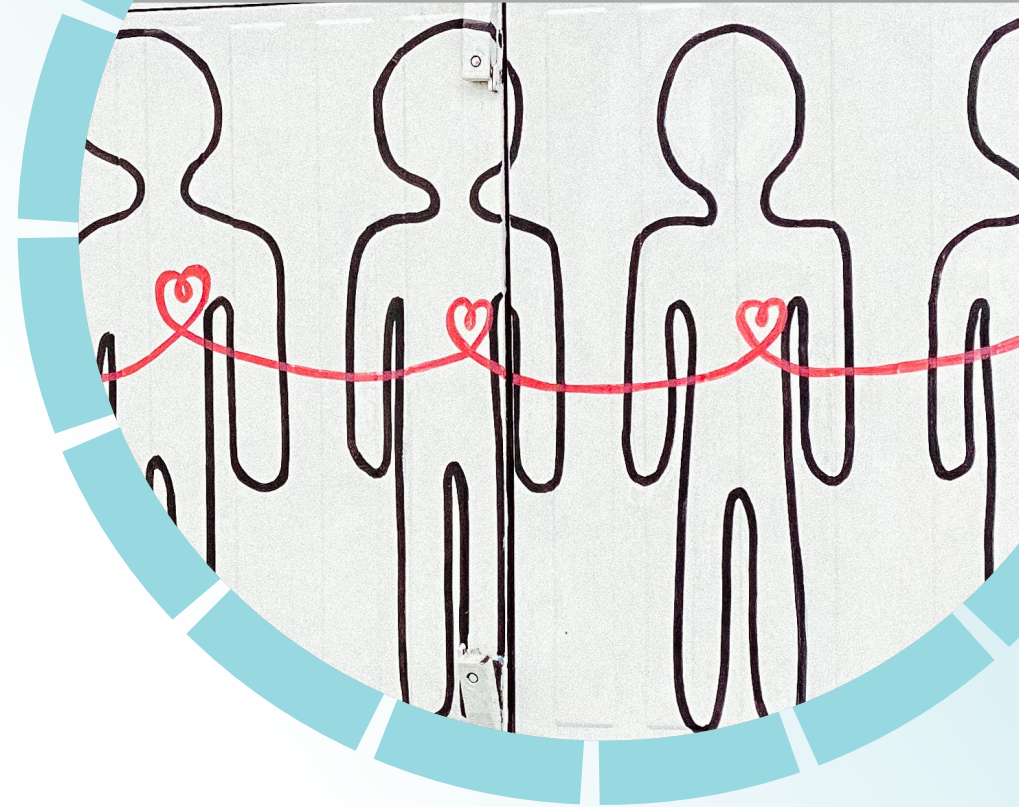
La surveillance et l'évaluation

La Stratégie s'inspirera de la structure-cadre adoptée pour la mesure du rendement par le Bureau de SBEC et décrite dans ses grandes lignes dans le compte rendu adressé au Conseil municipal le 27 juillet 2023 ([ACS2023-CSS-GEN-009](#)). On mettra au point la structure-cadre de redevabilité de la Stratégie pour tenir compte de la complexité et du niveau de détails de la planification des interventions dans la mise en œuvre. Font partie des différents aspects de cette structure-cadre, la consultation des données démographiques pour surveiller les indicateurs de pauvreté, l'évaluation de l'efficacité d'une approche d'impact collectif dans la réduction de la pauvreté et l'évaluation de certaines initiatives. Les équipes d'action communautaire des piliers déposeront chaque trimestre des comptes rendus auprès du GC. Des rapports annuels seront adressés au Comité consultatif pour le Plan de SBEC et au Conseil municipal en fonction de la structure-cadre de surveillance et d'évaluation de la Stratégie. Une évaluation rigoureuse aura lieu après les trois années de la mise en œuvre de la phase 1 de la Stratégie.

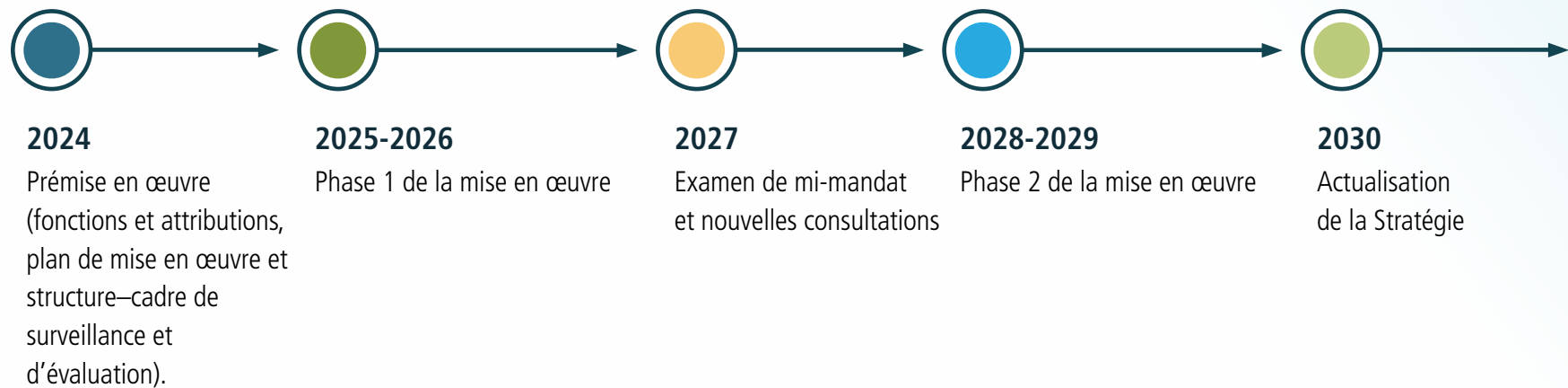


La mise en œuvre

Les troisième et quatrième trimestres de 2024 seront consacrés aux travaux de pré-mise en œuvre, qui consisteront par exemple à établir les fonctions et les attributions dans la gouvernance, un plan d'action et une structure-cadre de surveillance et d'évaluation. Lorsque le Conseil municipal aura approuvé le budget de 2025, la première phase de la mise en œuvre à court terme se déroulera en 2025 et en 2026 et sera suivie d'un examen de mi-mandat et d'une re-consultation en 2027. Lorsque le Conseil municipal aura approuvé le budget de 2028, une deuxième phase de mise en œuvre se déroulera en 2028 et 2029 et sera suivie d'une réactualisation de la Stratégie, en mettant en œuvre de nouveaux piliers, de nouvelles priorités et de nouvelles sous-priorités en 2030.



Calendrier proposé pour la mise en œuvre



Les risques et les considérations



Les risques et les considérations

Risques

Les fluctuations économiques. L'inflation, l'augmentation des cours du pétrole, les technologies de remplacement des travailleurs et d'autres facteurs d'envergure pourraient se répercuter sur l'économie.

La complexité. La réduction de la pauvreté porte sur plusieurs aspects et est déterminée par de nombreux facteurs. Il s'agit entre autres du logement, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de l'inclusion. Certains de ces facteurs pourraient ne pas relever directement de la compétence de la municipalité.

Les inégalités systémiques telles que le racisme, le sexisme et la colonisation se traduisent par la marginalisation et la discrimination. Ces inégalités influent sur certains groupes plus que sur d'autres et augmentent les facteurs de stress qui se répercutent sur la probabilité que ces groupes soient financièrement en sécurité. Les inégalités empêchent aussi d'avoir accès aux services au besoin, d'avoir accès à un logement stable, d'être en bonne santé mentale et d'être à l'abri de la violence fondée sur le genre.

Moyens d'enrayer les risques

La structure-cadre de surveillance et d'évaluation de la Stratégie comprendra les étapes à différents points temporels pour mieux connaître l'impact de ces facteurs à Ottawa. En vertu du mandat de la structure-cadre du rendement du Plan de SBEC, le personnel continuera de réunir les données sur ces fluctuations et sur les obstacles économiques émergents que doivent surmonter les personnes vivant dans la pauvreté, pour s'assurer que la Stratégie permet de surmonter ces obstacles.

Le Bureau de SBEC et ses partenaires mettront en œuvre la stratégie par phase pour s'échanger cette responsabilité et pour travailler de concert. Les efforts conjoints de défense des intérêts menés auprès des autres ordres de gouvernement font partie de cette stratégie.

Dans tous les efforts destinés à améliorer la sécurité et le bien-être des particuliers et de la collectivité, qu'il s'agisse de réagir aux incidents, d'intervenir dans les risques, de les prévenir ou d'agir socialement, on appliquera le point de vue de l'intersectionnalité et on priorisera ces groupes.

Risques

Pressions sur les acteurs communautaires. Les partenaires et organismes communautaires travaillent souvent malgré les pressions qui s'exercent sur leur capacité et sur leur financement. Ils auront besoin de plus d'aide pour mettre en œuvre la Stratégie.

Les dérèglements climatiques. Ces dérèglements peuvent avoir pour effet de déloger les gens, d'augmenter les coûts des produits alimentaires et de réduire l'accès aux services et à l'emploi.

La conjoncture politique. Le remaniement des priorités politiques peut avoir pour effet de réduire le financement et l'aide offerts dans les initiatives de réduction de la pauvreté. Le risque principal pour le Plan de SBEC et pour la Ville d'Ottawa en général porte sur la possibilité de hausser les attentes de la collectivité si on n'a pas les moyens d'y répondre. Si la collectivité interprète le soutien apporté par le Conseil municipal comme un engagement à assurer des changements immédiats ou tangibles, il pourrait y avoir un certain mécontentement et une méfiance vis-à-vis de la direction municipale, dans les cas où ces changements ne se matérialisent pas en raison de l'absence d'interventions fédérales et provinciales.

Moyens d'enrayer les risques

Le Bureau de SBEC travaillera de concert avec les partenaires communautaires pour continuer de cerner les possibilités de financement et de tâcher de se concerter avec l'ensemble des initiatives provinciales et fédérales de réduction de la pauvreté.

Les partenaires de la Stratégie encourageront la Ville à tenir compte de la réduction de la pauvreté dans sa réaction aux dérèglements climatiques, notamment dans la Stratégie de résilience climatique. Les partenaires communautaires travailleront de concert pour intégrer des systèmes qu'ils pourront facilement déployer pendant les catastrophes climatiques ou les événements majeurs.

Les partenaires de la Stratégie travailleront collectivement et démarcheront les ordres supérieurs de gouvernement afin de maîtriser les changements majeurs dans les orientations politiques fédérales et provinciales. Le personnel communiquera clairement la nature du soutien offert par le Conseil municipal et gèrera les attentes. Il définira clairement le rôle de la municipalité et des autres ordres de gouvernement et précisera que bien que la Ville soutienne les initiatives de réduction de la pauvreté (par exemple le revenu de base garanti), la mise en œuvre dépendra de l'intervention fédérale et provinciale. Le personnel appuiera les groupes de travail du Sénat ou du gouvernement fédéral pour assurer la politique-cadre et la structure-cadre du financement afin d'améliorer les programmes d'aide financière existants du gouvernement provincial.

Remerciements

La Ville d'Ottawa tient à exprimer toute sa gratitude à toutes celles et à tous ceux qui lui ont permis de mettre au point la Stratégie. Nous commençons par rendre hommage aux membres du Groupe consultatif, dont l'attachement indéfectible à la réduction de la pauvreté a été décisif dans l'orientation de ces travaux :

- Heather Norris, présidente-directrice générale, Réseau d'Ottawa pour l'éducation;
- Hector Addison, agent en chef au service des autres, Association des Africains canadiens d'Ottawa;
- Henry Akanko, directeur, Embauche Immigrants Ottawa, représentant Centraide de l'Est de l'Ontario;
- Matthew Beutel, directeur général, Centre de ressources communautaires de la Basse-Ville, représentant la Coalition des centres de ressources et de santé communautaires;
- Marc d'Orgeville, directeur général, Centre d'éducation financière EBO, représentant le Réseau d'action en littératie financière d'Ottawa;
- Michael Maidment, président-directeur général, Fondation communautaire d'Ottawa;
- Rachael Wilson, directrice générale et cheffe de la direction, représentant la Banque alimentaire d'Ottawa et ses organismes partenaires;
- Rebecca Dorris, directrice de la défense des intérêts, Centre d'alimentation Parkdale, représentant l'Ottawa Community Food Partnership; elle remplace Meredith Kerr auprès du Groupe consultatif en 2024;
- Reuben Nashali, coordonnateur général, Conseil de planification sociale d'Ottawa;
- Sarah Taylor, directrice, Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques, Ville d'Ottawa.



Nous tenons à remercier infiniment les 354 personnes qui ont participé aux discussions en table ronde et aux séances d'écoute. Leur passion, leur volonté et leurs précieux commentaires ont été essentiels dans le modelage de l'approche et des priorités de la Stratégie.

La Ville tient aussi à remercier en particulier l'Aîné Thomas Louttit, qui a participé à la première table ronde, et l'Aînée Irene Compton, qui a pris part à la deuxième table ronde, puisqu'ils ont veillé à ce que nos travaux partent du bon pied et se déroulent en priorisant les Autochtones.

Nous remercions également celles et ceux qui ont vécu et qui vivent l'expérience de la pauvreté et qui ont participé à nos consultations et qui nous ont apporté leur expérience. Le courage dont ils ont fait preuve en livrant leurs récits a influé énormément sur ce document, en apportant de l'authenticité et un sentiment d'urgence à nos efforts collectifs.

Nous remercions l'Institut Tamarack d'avoir guidé l'approche de l'impact collectif et d'avoir animé les tables rondes. Nous remercions aussi les différents experts qui ont apporté leurs connaissances spécialisées pour mettre au point les piliers, les priorités et les sous-priorités :

- Tim Li, coordonnateur du programme de recherche, PROOF, Université de Toronto;
- Cassandra Olsthoorn, directrice générale, Réseau des arts d'Ottawa, et membre du Comité directeur, Alliance culturelle d'Ottawa;
- Jane Duchscher, directrice générale, Fonds d'emprunt communautaire d'Ottawa;
- Grace Xin, vice-présidente, Services philanthropiques et développement communautaire, Fondation communautaire d'Ottawa;
- Hindia Mohamoud, ex-directrice générale, Partenariat local pour l'immigration Ottawa;
- Jephée Elysée, directrice générale associée, Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton.

Enfin, la Ville tient à souligner les efforts considérables de tous les membres du personnel de la Ville qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie et aux consultations. Leur leadership et leur savoir-faire ont été essentiels dans la réaction d'une stratégie qui rend compte des besoins et des aspirations de la collectivité.

Pour rester au courant

Nous vous remercions de lire la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté. Nous vous invitons à suivre la mise en œuvre de cette stratégie, les progrès accomplis et les nouvelles sur le [site Web du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités](#) de la Ville.



Annexes



Appendice A :

Organisations participantes

Alimentation juste
Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa
Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa — Équipe de direction experte
Association communautaire du centre-ville
Banque alimentaire de l'All Nations International Development Agency
Capital City Mission
Centre Booth de l'Armée du Salut à Ottawa
Centre d'alimentation Parkdale — défenseurs des intérêts de la communauté
Centre de ressources communautaires d'Ottawa-Ouest
Centre de ressources communautaires de la Basse-Ville
Centre de ressources communautaires Rideau-Rockcliffe
Centre de ressources et de bien-être pour les Africains, les Caribéens et les Noirs
Centre de santé communautaire du Centre-ville
Centre de santé communautaire Pincrest-Queensway
Centre de secours alimentaire de Gloucester
Centre d'éducation financière
Centre des ressources de l'Est d'Ottawa
Centre des services communautaires Vanier
Centre juif de services familiaux d'Ottawa
Citizens for Public Justice
Coalition autochtone d'Ottawa
Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes
Coalition des agents de développement communautaire
Coalition des centres de ressources et de santé communautaires d'Ottawa
Coalition des maisons communautaires d'Ottawa
Comité d'action sociale des églises du centre-ville
Comité Réseau d'Ottawa
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
Conseil du travail d'Ottawa et du district
Conseil municipal de la Ville d'Ottawa
Conseil sur le vieillissement d'Ottawa
Direction générale des services sociaux et communautaires de la Ville d'Ottawa

Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment de la Ville d'Ottawa
Embauche Immigrants Ottawa
Exponentielles
Fondation communautaire d'Ottawa
Housing Managers Collective
Integral North
Keynote Group
La Banque d'alimentation d'Ottawa
La Mission d'Ottawa
La Porte centre jeunesse
La Société de logement communautaire d'Ottawa
Lutte contre le racisme, condition féminine et équité des genres, Ville d'Ottawa
Maison Harmony
Moo Shu Ice Cream & Kitchen
Multifaith Housing Initiative
Nutrition Blocs
Operation Come Home
Options Logement (société de logement à but non lucratif)
Ottawa Community Benefits Network

Ottawa Community Food Partnership
Ottawa Disability Coalition
Réseau d'Ottawa pour l'éducation
Réseau d'action en littératie financière d'Ottawa
Santé publique Ottawa
Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques de la Ville d'Ottawa
Services du logement et de la lutte contre l'itinérance de la Ville d'Ottawa
Services sociaux et d'emploi de la Ville d'Ottawa
Société John Howard d'Ottawa
Zone d'amélioration commerciale du centre-ville Rideau

Appendice B :

Concordance avec les plans et les stratégies de la Ville

Le tableau ci-après décrit dans leurs grandes lignes les stratégies et les plans de l'administration municipale qui portent sur la pauvreté à Ottawa et les secteurs dans lesquels la Stratégie cadre avec ces stratégies et ces plans. Les directions générales consultées — ainsi que les plans et les stratégies spécifiques dont il a été question avec elles — sont signalées au moyen d'un astérisque.

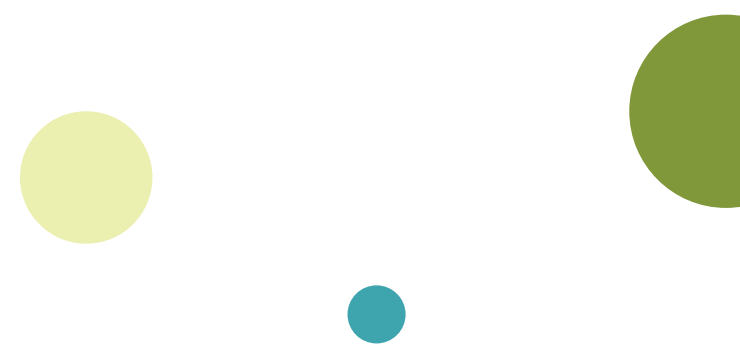
Titre du plan ou de la stratégie	Directions générales	Secteurs du cadrage
<u>Plan stratégique 2023-2026 de la Ville</u>	Toutes les directions générales de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif stratégique : « Une ville qui offre des logements abordables et où il fait bon vivre »; sous-objectif : Promouvoir la réduction de la pauvreté. • Importance consacrée à l'amélioration de l'accès aux services de santé physique, de santé mentale, d'urgences, d'emploi et d'intervention en cas de toxicomanie. • Priorisation d'un changement significatif au niveau des systèmes.
<u>Plan directeur des transports*</u>	Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Application rigoureuse du point de vue de l'équité et volonté d'appliquer ce point de vue dans la planification des circuits de transport dans les quartiers prioritaires, entre autres. Il est plus probable que les personnes dont les revenus sont faibles aient besoin des transports en commun et y fassent appel. • Plans pour un réseau vigoureux et accessible d'infrastructures piétonnables et cyclables afin de veiller à ce que les personnes de tous les groupes d'âge et de tous les niveaux d'aptitude physique puissent se prévaloir de l'option qui leur permet de se rendre à pied et à vélo à leurs destinations.

Titre du plan ou de la stratégie	Directions générales	Secteurs du cadrage
<u>Plan officiel*</u>	Toutes les directions générales de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Plans pour veiller à assurer les plus fortes densités de logements non loin des stations de transport en commun et pour veiller à ce que ces secteurs soient polyvalents et piétonnables. • Prioriser les déplacements à pied, à vélo et par les transports en commun, pour promouvoir les objectifs locaux dans le domaine de la santé et du climat. • Plans pour les quartiers du quart d'heure « dans lesquels on peut répondre aux besoins quotidiens et hebdomadaires à moins de 15 minutes à pied ». La structure-cadre des quartiers du quart d'heure permet d'améliorer la résilience des travaux d'aménagement en favorisant la diversité dans les types de logements abordables et en rendant plus viable un plus large éventail d'aménagements fonciers, notamment en améliorant l'accès aux magasins d'alimentation au détail, aux commodités communautaires, aux espaces verts, aux établissements publics et aux autres services locaux.
Règlement de zonage*	Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des autorisations de densité et de hauteur et réduction des marges de retrait pour permettre de construire plus de logements, surtout dans les sites essentiels non loin des commodités locales (alimentation, commerces de détail et transports en commun, entre autres). • La souplesse des aménagements fonciers permet de s'assurer qu'on offre plus de possibilités pour différentes formes de logement et différents aménagements non résidentiels, dont les entreprises à domicile.
<u>Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance*</u>	Direction générale des services sociaux et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ce plan s'adresse au même public cible que celui de la Stratégie de réduction de la pauvreté. • Le cadrage s'étend à tous les piliers. • Les personnes qui habitent différents types de logements et qui recherchent la stabilité ont besoin de différents programmes d'aide. La Stratégie de réduction de la pauvreté répond à ce besoin.

Titre du plan ou de la stratégie	Directions générales	Secteurs du cadrage
Intégration des Services à la personne*	Direction générale des services sociaux et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage avec les activités d'examen des services et les projets d'intégration des services humains. • Cadrage avec l'approche intégrative émergente dans la coordination des services. • Efforts consacrés au premier point d'accès intégré aux services sociaux et à la simplification de l'accès aux services d'accompagnement et aux prestations dont les particuliers ont besoin.
<u>Stratégie de développement économique et Plan d'action*</u>	Direction générale des initiatives stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec des organismes de développement économique divers (réunissant par exemple les communautés racisées, immigrantes et francophones). • Liaison des chercheurs d'emploi et des perspectives d'emploi, soit essentiellement l'intégration économique des immigrants dans la population active. • Soutien des pôles d'emploi créatifs et des petites entreprises. • Moyens de s'assurer que le développement économique est équitable et inclusif.
<u>Plan directeur sur les changements climatiques et Stratégie de résilience climatique*</u>	Direction générale des initiatives stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les dérèglements climatiques ont des incidences sur nos collectivités, sur l'économie et sur l'environnement naturel. Les groupes à revenus faibles et privés d'équité sont confrontés à des risques supérieurs causés par les dérèglements climatiques, puisqu'ils sont souvent moins en mesure de se préparer ou de réagir aux grandes menaces de ces dérèglements (par exemple la chaleur extrême, les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations et les pannes de courant).
Portefeuille des affaires rurales*	Bureau des affaires rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des personnes qui habitent dans les zones rurales, ainsi que des différences entre les actifs, les lacunes et les obstacles dans les contextes urbains et ruraux, par exemple l'accès aux services, le transport et les réseaux communautaires.

Titre du plan ou de la stratégie	Directions générales	Secteurs du cadrage
Panier de provisions nutritif*	Santé publique Ottawa	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique Ottawa anime le Panier de provisions nutritif, qui vise à mesurer le coût minimum d'une alimentation saine, et produit des rapports sur les pressions qui pèsent sur les revenus ainsi que sur l'incapacité de différents groupes de la population à s'offrir des produits alimentaires nutritifs. • Santé publique Ottawa se sert des résultats des sondages pour promouvoir les politiques destinées à accroître les revenus afin de corriger efficacement la cause explicative de l'insécurité alimentaire des ménages.
<u>Stratégie de lutte contre le racisme et Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres*</u>	Direction générale des services sociaux et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Intersectionnalité • Convention cadrée. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • connaissance des impératifs imposés à ceux et celles qui doivent surmonter des obstacles systémiques; • besoin de stratégies favorisant la participation dans le développement et la mise en œuvre.

Nous avons consulté d'autres directions générales et secteurs d'activité de la Ville, dont les Services à l'enfance, la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, les Services sociaux et d'emploi de la Direction générale des services sociaux et communautaires, ainsi que différents secteurs d'activité de la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, de la Direction générale des finances et des services organisationnels et de Santé publique Ottawa.



Appendice C :

Acronymes

2SLGBTQ+	Personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers, entre autres. Le signe + est inclusif des personnes en questionnement, intersexes et qui ne s'identifient pas aux genres traditionnels ou qui sont non binaires.
BAO	Banque alimentaire d'Ottawa
CAO	Coalition autochtone d'Ottawa
CRSC	Centre de ressources et de santé communautaires
LCO	Logement communautaire d'Ottawa
OCFP	Ottawa Community Food Partnership
OT	Ontario au travail

POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
SBEC	Sécurité et bien-être dans les collectivités
SCFEG	Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres
SLR	Stratégie de lutte contre le racisme de la Ville d'Ottawa
SPO	Santé publique Ottawa
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
VFF	Violence faite aux femmes
VFG	Violence fondée sur le genre
ZAC	Zone d'amélioration commerciale

Appendice D :

Glossaire

Antiracisme et antiraciste

Stratégie orientée vers l'action et ciblant un changement institutionnel et systémique afin de lutter contre le racisme et les systèmes d'oppression sociale imbriqués. Il s'agit d'un processus, d'une méthode d'analyse systématique et d'un mode d'action proactif visant à éliminer le racisme systémique. L'action contre le racisme vise à repérer, à éliminer, à prévenir et à atténuer les répercussions racialement inévitables et les déséquilibres de pouvoir entre les groupes et à modifier les structures qui perpétuent les iniquités.⁴¹

Approvisionnement social

Exercer les activités d'approvisionnement de manière à promouvoir l'aménagement de collectivités saines, diverses et inclusives, ce qui consiste entre autres à offrir des perspectives de formation et d'emploi, à promouvoir la diversité des effectifs et des chaînes logistiques, à lutter contre la pauvreté et à améliorer l'inclusion sociale.⁴²

Carrefour communautaire

Lieu public dans lequel se réunissent plusieurs groupes communautaires et de quartier pour offrir un ensemble d'activités, de programmes et de services.⁴³

Concordance des talents

Moyen permettant à un groupe ou à une collectivité de faire concorder les compétences de ses membres avec les organisations qui en ont besoin.

Défenseurs des intérêts de la communauté

Ce terme désigne les personnes qui ont vécu ou qui vivent des difficultés, des obstacles, de la discrimination et de la stigmatisation. Ils réunissent des connaissances exceptionnelles grâce à ces expériences et en font profiter les autres pour permettre de résoudre les problèmes comme la pauvreté.

Déterminants sociaux de la santé

Facteurs non médicaux qui influent sur la santé. Il s'agit entre autres des conditions dans lesquelles on vit, qu'il s'agisse du revenu, du logement, de l'éducation, de l'emploi, de la sécurité alimentaire ou de l'accès aux soins de santé.⁴⁴

Droits des Autochtones

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont les titulaires des droits en tant que premiers peuples du Canada; ils ne se considèrent pas comme des groupes privés d'équité.⁴⁵ La notion des relations de nation à nation et des relations entre les gouvernements du Canada et les peuples autochtones a considérablement évolué, et on priorise à nouveau la responsabilité de la vérité et de la réconciliation.⁴⁶ C'est pourquoi cette stratégie insiste pour reconnaître et confirmer les droits des peuples autochtones sur le territoire et pour s'engager à travailler continuellement en partenariat avec ces peuples pour connaître les obstacles historiques qui continuent d'empêcher de réduire la pauvreté.

Enrichissement communautaire

Activités qui consistent à faire appel aux compétences des résidents et des organisations locales pour aider à améliorer la collectivité.

Entreprise sociale

Organisation lucrative qui tâche de produire un impact social, par exemple en réduisant la pauvreté, en éduquant ou en veillant à ce que les services soient plus abordables. Les entreprises sociales comprennent les organisations qui ont une mission sociale, les organismes de bienfaisance qui exploitent des entreprises assimilées et les sociétés qui donnent des fonds à des organismes de bienfaisance.⁴⁷

Équité

Principe et processus qui permettent de promouvoir des conditions équitables pour toutes et pour tous afin de leur permettre de participer à part entière à la société.⁴⁸

Expérience vécue hier et aujourd'hui

Cette expression désigne le fait d'avoir vécu ou de vivre actuellement la pauvreté. Les personnes qui ont vécu ou qui vivent l'expérience de la pauvreté peuvent être des défenseurs des intérêts de la communauté dont les points de vue permettent d'éclairer et d'améliorer les programmes, les politiques et les systèmes.⁴⁹

Fondé sur les atouts

Les ressources existantes, les compétences des résidents locaux, le pouvoir des associations locales et les fonctions des institutions locales.⁵⁰

Fondés sur des données probantes et informés par des données probantes

Politiques, programmes et initiatives découlant ou informés par les recherches, données et mesures empiriques les plus récentes et les plus valides.⁵¹

Fondé sur les forces

Ce terme se dit des processus qui tiennent compte des capacités des particuliers et des collectivités et qui misent sur ces capacités. Les processus fondés sur les forces enrayent les pratiques qui réduisent les personnes et les collectivités à leurs problèmes et à ce qui leur manque.⁵²

Impact collectif

Forme de collaboration réunissant les résidents grâce à des moyens structurés pour se consacrer à un programme et à un plan d'action communs afin de résoudre un problème social complexe.⁵³

Insécurité alimentaire

Accès insuffisant ou précaire à une alimentation suffisante, actuelle et acceptable, faute d'argent. L'insécurité alimentaire consiste aussi bien à s'inquiéter de manquer de nourriture qu'à ne pas pouvoir s'offrir un régime équilibré ou à être affamé.⁵⁴

Intersectionnalité

Structure-cadre analytique permettant de savoir comment les aspects de l'identité — comme le sexe, le genre, l'âge et les origines ethniques — se conjuguent pour créer des formes de discrimination et des privilèges.⁵⁵

Maltraitance économique

Forme de violence dans laquelle l'abuseur contrôle, exploite ou dilapide les ressources financières de la victime. Cette dernière perd son autonomie économique, ce qui menace sa sécurité financière.⁵⁶

Marché du travail

Marché dans lequel les acheteurs (employeurs) et vendeurs (employés) de main-d'œuvre se réunissent pour répondre aux besoins professionnels de l'économie ou du marché.⁵⁷

Ménage à revenu faible

Ménage dont le revenu correspond à 50 % de moins que le revenu médian des ménages.⁵⁸

Optique de la racisation

Approche analytique qui porte sur les moyens permettant de raciser quelqu'un. La Stratégie de réduction de la pauvreté de la Ville d'Ottawa fait appel à cette optique pour savoir comment les réalités de la pauvreté peuvent être marquées par des enjeux comme le racisme, les stéréotypes et le profilage racial.

Optique des genres

Approche analytique adoptée pour évaluer les programmes et les documents sur la participation citoyenne en portant une attention particulière aux déséquilibres ou aux partis pris genrés. Adopter une optique des genres permet de savoir dans quelle mesure le contenu et les approches sont modelés par les points de vue des personnes qui appartiennent à un genre ou à un autre ou sont déformés par ces points de vue.⁵⁹



Pauvreté

Situation d'une personne qui n'a pas les ressources, les moyens, les choix et les pouvoirs nécessaires pour avoir et garder un train de vie de base et pour participer à la société.⁶⁰

Quartiers du quart d'heure

Quartier réunissant différents aménagements fonciers et dans lequel on peut avoir accès aux commerces de détail et aux services en moins de 15 minutes à pied ou en faisant appel à un mode de transport aussi rapide que la marche à pied.⁶¹

Racisée

Se dit d'une personne jugée socialement différente de la majorité en raison de la couleur de sa peau, de ses origines, de sa langue ou d'autres caractéristiques. Au Canada, les « minorités racisées » s'entendent généralement des personnes non blanches.⁶²

Salaire vital

Salaire qui est calculé localement et qui est jugé suffisant pour rémunérer les particuliers et les familles afin d'assurer leur subsistance.⁶³ Par contre, le salaire minimum correspond à un taux horaire de rémunération qui est fixé par le gouvernement provincial.

Services d'accompagnement

Aide, recommandations et autres types de soutien destinés à aider les gens dans tous les aspects de leur existence. Par exemple, un carrefour communautaire peut offrir, dans le même centre de services, des soins de santé primaires, des services de traitement des accoutumances et des recommandations pour des options de logement.⁶⁴

Soutien dorsal

Ce terme désigne le personnel spécialisé qui exerce des fonctions essentielles comme la communication et l'organisation d'événements pour les projets d'impact collectif.⁶⁵

Structurel et systémique

Se dit de ce qui est profondément enraciné dans les structures et les systèmes sociaux comme les lois, les politiques et les pratiques. Par exemple, le racisme structurel décrit les politiques et les pratiques qui excluent, marginalisent ou exploitent les Autochtones, les Noirs et les autres personnes racisées. Le racisme structurel se fonde sur le pouvoir institutionnel et sur des idées dominantes qui ne sont pas souvent remises en question, ce qui explique que le racisme paraît normal et justifié. Le racisme structurel favorise le racisme chez les individus et conforte les idées racistes.^{66, 67}

Ouvrages consultés

- 1 Ville d'Ottawa, Context Research Group. 2023. *Rapport relatif à l'enquête sur la population de la Ville d'Ottawa*.
- 2 Ville d'Ottawa. 2023. Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa : [Table ronde #1 – Rapport sur ce que nous avons entendu](#).
- 3 Observatory of Public Sector Innovation (OPSI). [Systems Change](#).
- 4 Statistique Canada. 2024. Tableau 11-10-0135-01 [Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#).
- 5 Gouvernement de l'Ontario. 2020. [Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario \(2020-2025\)](#).
- 6 Gouvernement du Canada. 2018. [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#).
- 7 Mikkonen, J. et Raphael, D. 2010. *Social determinants of health: The Canadian facts*. Toronto, Canada : Université de York, School of Health and Policy Management.
- 8 Ville d'Ottawa. 2024. [Données sur la situation actuelle de la pauvreté à Ottawa](#).
- 9 Statistique Canada. Tableau 98-10-0446-01 [Situation d'activité selon les minorités visibles, le statut d'immigrant et la période d'immigration, le plus haut niveau de scolarité, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties](#).
- 10 Statistique Canada. Tableau 98-10-0648-01 [Jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement](#).
- 11 Aurini, J. et Davies, S. 2021. COVID-19 school closures and educational achievement gaps in Canada: Lessons learned from Ontario summer learning research. *Revue canadienne de sociologie* 58(2): 165-185.
- 12 Stanford Social Innovation Review. 2011. *Collective Impact*.
- 13 Institut Tamarack. 2022. [Communities Ending Poverty Impact Report: A Deep Dive into 2022](#).
- 14 Statistique Canada. 2021. *Recensement de la population*.

- 15 Ville d'Ottawa. [Optique d'équité et d'inclusion – Portrait – FRANCOPHONE.](#)
- 16 Gouvernement du Canada. 2022. *Comment intégrer la théorie de l'intersectionnalité dans les analyses quantitatives d'équité en santé? Une revue rapide et liste de vérification de pratiques prometteuses.*
- 17 Ville d'Ottawa. 2021. [Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres.](#)
- 18 Ville d'Ottawa. 2023. [Stratégie antiraciste de la Ville d'Ottawa.](#)
- 19 Canada sans pauvreté. 2015. [Human Rights and Poverty Reduction Strategies: A Guide to International Human Rights Law and its Domestic Application in Poverty Reduction Strategies.](#)
- 20 Ville d'Ottawa. 2023. Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa : [Table ronde #2 – Rapport sur ce que nous avons entendu.](#)
- 21 Observatory of Public Sector Innovation (OPSI). [Systems Change.](#)
- 22 PROOF et University of Toronto. 2022. [Household Food Insecurity in Canada.](#)
- 23 PROOF et University of Toronto. 2023. [New data on household food insecurity in 2023.](#)
- 24 Statistique Canada. 2023. [L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes.](#)
- 25 Statistique Canada. 2023. [L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes.](#)
- 26 Ville d'Ottawa. [Plan officiel de la Ville d'Ottawa : Volume 1 : Ville d'Ottawa, Cadre de gestion de la croissance.](#)
- 27 Statistique Canada. 2024. [Le Quotidien : La moitié des personnes racisées ont vécu de la discrimination ou ont été traitées de manière injuste au cours des cinq dernières années.](#)
- 28 Statistique Canada. 2024. [Le Quotidien : Enquête sur la population active.](#)
- 29 Campagne 2000. 2024. [Imaginer un Ontario sans pauvreté.](#)
- 30 Statistique Canada. Tableau 98-10-0648-01 [Jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement.](#)
- 31 Ville d'Ottawa. 2023. Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa : [Table ronde #2 – Rapport sur Ce que nous avons entendu.](#)

- 32 Robson, J. and Schwartz, S. 2020. *Who doesn't file a tax return? A portrait of non-filers. Analyse de politiques, volume 46, numéro 3, pp. 323-339.*
- 33 Campagne 2000. 2024. [Imaginer un Ontario sans pauvreté.](#)
- 34 Ville d'Ottawa. 2023. Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa : [Table ronde #1 – Rapport sur Ce que nous avons entendu.](#)
- 35 Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE). 2021. [A study on Access to Economic Resources for Economic Abuse Survivors and Victims During COVID-19 in Canada's National Capital Region, Ottawa, Gatineau and Hull.](#)
- 36 Statistique Canada. Tableau 98-10-0648-01 [Jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement.](#)
- 37 Ville d'Ottawa. 2023. Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa : [Table ronde #1 – Rapport sur Ce que nous avons entendu.](#)
- 38 Hindia Mohamoud, ex-directrice du Partenariat local pour l'immigration Ottawa (PLIO), commentaires de l'experte, 2024
- 39 Observatory of Public Sector Innovation (OPSI). [Systems Change.](#)
- 40 Coalition des centres de ressources et de santé communautaires d'Ottawa et Conseil de planification sociale d'Ottawa. 2018. [Rapport sur le bien-être communautaire d'Ottawa.](#)
- 41 Ville d'Ottawa. 2023. [Stratégie de lutte contre le racisme, 2023–2028.](#)
- 42 Ontario Nonprofit Network. 2024. [Boosting Ontario's prosperity and innovation through social procurement.](#)
- 43 Settlement.org. 2020. [What is a Community Hub?](#)
- 44 Organisation mondiale de la Santé. 2024. [Déterminants sociaux de la santé.](#)
- 45 Gouvernement du Canada. 2021. [Création des groupes consultatifs des IRSC sur l'équité, la diversité et l'inclusion.](#)
- 46 Gouvernement du Canada. 2024. [Chapitre 3 : Repenser les groupes visés par l'équité prévus par le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.](#)
- 47 Innovation, Sciences et Développement économique Canada. 2019. [Démarrer, créer, et assurer la croissance d'une entreprise sociale : Lancer une entreprise sociale.](#)
- 48 Conseil des arts du Canada. 2024. [Glossaire.](#)

- 49 Institut Tamarack. 2019. [Engaging People with Lived and Living Experience of Poverty.](#)
- 50 DePaul University. 2024. [Asset-Based Community Development Institute.](#)
- 51 Gouvernement de l'Ontario. 2021. [Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités : Livret 3 - Un engagement commun pour l'Ontario.](#)
- 52 University of Kansas, School of Social Welfare. 2024. [Principles of the Strengths Perspective.](#)
- 53 Ville d'Ottawa. 2021. [Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités d'Ottawa 2021-2031.](#)
- 54 Santé publique Ottawa. 2024. [L'insécurité alimentaire et le Panier de provisions nutritif.](#)
- 55 Gouvernement du Canada. 2022. [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion.](#)
- 56 Centre canadien pour l'autonomisation des femmes. 2023. [The State of Economic Abuse Report.](#)
- 57 Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2024. [WorkBC.](#)
- 58 Gouvernement du Canada. 2022. [Vers une stratégie de réduction de la pauvreté : Document d'information sur la pauvreté au Canada.](#)
- 59 Rutgers Eagleton Institute of Politics. 2024. [Gender Lens.](#)
- 60 Gouvernement du Canada. 2018. [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.](#)
- 61 Ville d'Ottawa. 2022. [Plan officiel : Section 13. Définitions.](#)
- 62 Ma, Clayton. Souissi, Takwa. [Minorités racisées.](#) The Canadian Encyclopedia. 2022.
- 63 Ontario Living Wage Network. 2023. [What is a living wage?](#)
- 64 Société de recherche sociale appliquée. 2022. [Wraparound supports in employment & skills training: A feminist perspective.](#)
- 65 Ville d'Ottawa. 2021. [Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités d'Ottawa 2021-2031.](#)
- 66 Arkin, Elaine, Braverman, Paula A., Holm, Nicole, Kauh, Tina et Proctor, Dwayne. [Systemic And Structural Racism: Definitions, Examples, Health Damages, And Approaches To Dismantling.](#) Health Affairs vol. 41, numéro 2, 2022.
- 67 Ville d'Ottawa. 2022. [Stratégie antiraciste de la Ville d'Ottawa.](#)